N°5

MAIRIE 5e

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**
**SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022**

---

**– COMPTE-RENDU INTÉGRAL —**

**Le lundi 26 septembre 2022 à 17h30, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mercredi 14 septembre 2022, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).**

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite le mardi 20 septembre et vendredi 23 septembre 2022 sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice étaient présents à l'ouverture de la séance :

| | | |
|---|---|---|
| M. AUDOUIN | Mme BERTHOUT | M. BARRAT |
| Mme BIRABEN | M. BOUCHET | M. CASANOVA |
| M. CIVEL | Mme EROL | Mme GABADOU |
| Mme HACKE | Mme HOOGSTOËL | M. ISARE |
| Mme LEMARDELEY | | |

Excusée ayant donné pouvoir : Mme ROSSET a donné pouvoir à Mme LEMARDELEY à compter du point 5.

Mme ROSSET arrive lors de la mise en discussion du point 8.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, Présidente de séance, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17h30 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Mme Violaine HACKE, conseillère d'arrondissement, chargée des collèges et lycées, de la jeunesse, du sport, de la mémoire et du monde combattant, est désignée comme secrétaire de séance.

## I - ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

1 - Désignation du secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022.

3- Adoption de la procédure d'urgence.

4 - **2022 DAC 55** - Convention Partenariale Pluriannuelle d'Objectifs avec le Mouffetard - Théâtre des arts de la marionnette (5e).

5 - **2022 DAC 242** - Subventions (241.000 euros) conventions et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir.

6 - **2022 DAC 291** - Subvention (5.000 euros) à l'association Atelier des Feuillantines (5e).

7 - **2022 DAC 502** - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Ady Fidelin et Man Ray au 40 rue Henri Barbusse, Paris 5e.

8 - **2022 DAC 554** - Subventions d'investissement (165.000 euros) et conventions avec 6 établissements cinématographiques parisiens.

9 - **2022 DAC 605** - Subvention (5.000 euros) à l'association Vivre Lire au titre de l'action culturelle locale du 5e arrondissement.

10 - **2022 DAC 608** - Subvention (5.000 euros) à la Compagni e Oxymore au titre de l'action culturelle locale du 5e arrondissement.

11 - **2022 DASCO 69** - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (619 430 euros) et subventions pour travaux (131 679 euros).

12 - **2022 DASCO 70** - Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (10 947 737 euros).

13 - **2022 DASCO 71** - Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2023 (2 779 333 euros).

14 - **2022 DASCO 76** - Subventions d'investissement (183 247 euros) à 16 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022.

15 - **2022 DASCO 87 SG DAC DDCT** - Subventions (284.000 euros) avec conventions ou avenants avec des associations pour des résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et de l'Olympiade Culturelle.

16 - **2022 DASCO 96** - Divers collèges - Dotations (1 087 099 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

17 - **2022 DDCT 60** - États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2023.

18 - **2022 DDCT 61** - États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre investissement 2023.

19 - **2022 DDCT 62** - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2023.

20 - **2022 DSOL 88** - Subventions (40 000 euros) à l'association Passerelle Assist'Aidant.

21 - **2022 DU 124** - Dénomination place Josette et Maurice Audin (5e).

22 - **2022 DVD 105** - Soutien aux associations vélo : subventions de fonctionnement à 15 associations (montants 171 000€) et conventions associées.

23 - **2022 SG DJS DDCT DSOL DAC DVD DASCO DTEC 47** - Transformations Olympiques - Subventions de 600 000 euros et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 54 associations dans le cadre du projet « Impact 2024 ». **(RETIRÉ)**

24 - **2022 SG DASCO DJS DDCT 60** - Transformations Olympiques – Subventions 300 000€ et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 25 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport ». **(RETIRÉ)**

25 - **2022 DFPE 143** - Subventions exceptionnelles (498 065 euros) dans le cadre d'un plan de soutien de la Ville de Paris aux établissements d'accueil du jeune enfant des associations gérant 100 places ou moins et avenants avec 80 associations.

26 - **2022 DJS 140** - Espace sportif Pontoise (5e) - Délégation de Service Public pour la gestion – Modalités de passation.

27 – Vœu relatif aux efforts de concertation, de formation et de fixation d'objectifs pour tendre vers plus de sobriété énergétique à Paris.

28 – Vœu relatif à la proposition de réserver un nombre défini de logements sociaux aux professionnels des établissements de la petite enfance.

29 – Vœu relatif à la lutte contre l'implantation de dark stores.

30 – Vœu relatif à l'accueil d'animaux domestiques au sein des locaux de la mairie du 5e arrondissement dans le cadre de la politique des ressources humaines de bien-être, santé et sécurité au travail.

31 – Vœu relatif aux travaux prévus à l'ancienne école Polytechnique.

**Mme Florence BERTHOUT :** Chers collègues, merci de votre présence. Je propose, en ouverture, de ce conseil que nous remettions à l'honneur Madame la Directrice générale adjointe la visio, je demande à Monsieur Pitois de réduire de manière générale les chaises, car les habitudes ont changé avec la Covid. De moins en moins de personnes se déplacent en réunion. Si nous voulons du monde, il faut faire des réunions sur place, des réunions en mairie. Mes collègues me disent que cette situation est générale. Nous avons du mal à faire déplacer les gens. Il faut en tirer les conséquences. Nous redirons sur le site de la mairie que notre prochain conseil d'arrondissement est en présentiel, mais aussi en visio. Chère Sonia, je vous laisse piloter cela et cela ne sera pas exclusif de la présence physique des administrés qui le souhaitent. Il me semble que Madame Lemardeley a un pouvoir pour Marine Rosset. Nous faisons fonctionner le pouvoir dès qu'il arrive. Nous sommes sur des points assez administratifs au début de notre conseil d'arrondissement.

## II - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que Mme Violaine HACKE, conseillère d'arrondissement, chargée des collèges et lycées, de la jeunesse, du sport, de la mémoire et du monde combattant soit désignée secrétaire de séance.

**Mme Florence BERTHOUT :** Je vous propose de désigner un secrétaire de séance, Madame Violaine Hacke, si elle en accepte le principe. Je vous remercie.

Mme Violaine HACKE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

## III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

**Mme Florence BERTHOUT :** Je soumets également à votre approbation l'adoption du PV de la séance du 23 juin 2022. Il n'appelle pas de votre part des remarques particulières ? Je considère qu'il est adopté. Je vous en remercie.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

## IV- ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

**Mme Florence BERTHOUT :** Je dois soumettre à votre approbation une procédure d'urgence, conformément au CGCT et à notre règlement. Il s'agit d'une procédure d'urgence pour la DFPE 143 et la DJS 140. Est-ce que cela vous agrée ? Vote à l'unanimité. Je vous en remercie.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous allons assister à un festival culturel Pierre Casanova qui va démarrer par la DAC 55. Il est très en forme, donc je pense que cela va aller vite.

## V - 2022 DAC 55 - CONVENTION PARTENARIALE PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE MOUFFETARD - THÉÂTRE DES ARTS DE LA MARIONNETTE (5E).

**M. Pierre CASANOVA :** Je ferai de mon mieux pour à la fois garder votre attention et atteindre un record de vitesse. Nous commencerons par la DAC 55, relative à une convention pluriannuelle, il s'agit de la 3e qui est conclue avec le Théâtre Mouffetard, Théâtre des Arts de la marionnette, elle va s'étendre de 2022 à 2025, avec plusieurs objectifs dans la continuité du passé, la promotion des formes contemporaines des théâtres de marionnettes, soutien à la création, être un acteur structurant de la discipline, conforter l'engagement de la sensibilisation et le développement des publics, renforcer la solidité du modèle économique et organisationnel de la structure, et quelque chose de nouveau et en lien avec les JO, puisqu'il s'agira d'un projet intitulé Omniprésence sportive, avec des objets marionnettiques non identifiés, ce qui comptera plus de 10 créations dans l'espace public.

Nous parlons d'un budget total sur cette période de trois ans de 5 578 860 €. Il s'agit d'un budget très conséquent. Depuis le début, ce théâtre nécessite un budget très conséquent et reçoit le soutien de la mairie de Paris.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup. J'aurai l'honneur de fêter les 30 ans de création de ce théâtre.

Je vous propose d'adopter favorablement cette délibération. Une réunion avec Pierre et Violaine, pour voir comment ces projets, les projets du Théâtre Mouffetard, vont s'articuler autour des JO, et notamment sur la présence dans le 5e arrondissement, sera la bienvenue.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Comme je fais partie du conseil d'administration du Théâtre de la Marionnette, je ne vais pas prendre part au vote.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 13 (Mme ROSSET absente)
Pour : 12
NPPV : 1 (Mme LEMARDELEY)

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup. Nous passons à la DAC 242, qui est un complément de subvention, cher Pierre.

## VI - 2022 DAC 242 - SUBVENTIONS (241.000 EUROS) CONVENTIONS ET AVENANTS À CONVENTION AVEC HUIT STRUCTURES CULTURELLES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR.

**M. Pierre Casanova :** Il s'agit, selon l'intitulé, de la note d'une subvention de fonctionnement complémentaire. Il s'agit ici d'un montant bien moindre. Ce sont 5000 € qu'il vous est proposé de verser au Théâtre de la Marionnette, en particulier pour financer des ateliers thématiques, migration, environnement, sport, autour du spectacle Rebetiko au collège Rodin, dans le 13e. Dans la poursuite du projet international The Walk, mené en 2021 sur le thème des migrations avec des ateliers Omniprésence sportive pour une classe d'une école parisienne, et ensuite, la belle transition autour de la nouvelle discipline olympique du break danse. Nous ferons cela au collège Bergson, dans le 19e.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je ne comprends pas pourquoi nous soumettons à notre approbation. Je sais bien que le Théâtre Mouffetard est dans le 5e arrondissement, mais des projets qui n'ont rien à voir avec le 5e arrondissement. Le Théâtre Mouffetard a vocation à s'épanouir et à épanouir son activité hors arrondissement, mais je trouve cela bizarre. Il y a fort à parier que la délibération doive passer également dans le 13e.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération. Avis favorable et ne prend pas part au vote de Mme Marie-Christine Lemardeley.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Puis-je dire un mot ? Le pouvoir de Marine Rosset est arrivé et elle vote. Il est intéressant que nous soyons au courant des activités du Théâtre de la Marionnette, qui est un théâtre à rayonnement international.

**Mme Florence BERTHOUT** : Bien sûr, mais voter les fléchages sur un programme qui ne concerne en rien l'arrondissement, dans une stricte lecture de la loi, nous n'avons pas à nous prononcer sur une subvention qui ne concerne en rien notre arrondissement, mais nous le faisons bien volontiers, car nous aimons beaucoup le Théâtre Mouffetard.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14 (Pouvoir Mme ROSSET à Mme LEMARDELEY)
Pour : 12
NPPV : 2 (Mmes LEMARDELEY et ROSSET)

## VII - 2022 DAC 291 - SUBVENTION (5.000 EUROS) À L'ASSOCIATION ATELIER DES FEUILLANTINES (5E).

**M. Pierre CASANOVA :** Il s'agit à nouveau d'un montant de 5000 €, mais cette fois, au bénéfice de l'association de l'Atelier des Feuillantines, bien connue de nos riverains, car elle a été fondée en 1895, elle dispose depuis 2006 de locaux rue Henri Barbusse. Elle est active pas uniquement dans les arts visuels, mais aussi en musique. Elle a, depuis la crise sanitaire du Covid, connu une grande augmentation du nombre d'inscrits, notamment aux relations digitales et aux formations avec ce type d'instrument, raison pour laquelle elle accueillera avec reconnaissance cette subvention de fonctionnement de 5000 € que je vous demande d'approuver.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je rappelle que l'Atelier des Feuillantines est partenaire du festival Quartier du Livre, qu'elle a développé les créneaux de ces ateliers, et que ces ateliers concernent tous les âges, donc très ouverts.

Avis favorable de tous et de toutes, j'imagine, et je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## VIII - 2022 DAC 502 - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À ADY FIDELIN ET MAN RAY AU 40 RUE HENRI BARBUSSE, PARIS 5E.

**M. Pierre CASANOVA :** Il s'agit, nous en parlions il y a peu de temps, de la rue Henri Barbusse. Il s'agit d'apposer une plaque en hommage à Ady Fidelin et Man Ray sur la façade du 40, rue Henri Barbusse, au motif qu'entre 1937 et 1940, le beau photographe et cinéaste a vécu dans cet immeuble avec sa compagne d'alors. Ils ont été séparés dans des circonstances tragiques, car lors de l'invasion de la France par l'Allemagne, Man Ray, qui était d'origine américaine et de confession juive, a dû décamper et partir aux États-Unis, tandis qu'Ady Fidelin est restée en France et c'est ainsi qu'ils ne se revirent pas. Voilà le projet.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup. Elle reste en France notamment pour promouvoir, protéger l'œuvre de son compagnon.

Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## IX - 2022 DAC 554 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (165.000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 6 ÉTABLISSEMENTS CINÉMATOGRAPHIQUES PARISIENS.

**M. Pierre CASANOVA :** Il s'agit ici d'une subvention au bénéfice de six établissements cinématographiques parisiens, dont deux concernent le 5e arrondissement. La première subvention d'un montant de 5000 € bénéficierait à la filmothèque du Quartier latin. Je signale, pour que nos concitoyens aient une photographie complète, que la filmothèque du Quartier latin bénéficie par ailleurs d'une subvention de fonctionnement en 2022 de 35 000 €. 35 plus 5 égalent 40.

Le 2e bénéficiaire de ce projet, il s'agit ici du Studio des Ursulines, à hauteur de 30 000 €, en subvention d'investissement, qui viendrait s'ajouter à 45 000 € de fonctionnement pour la même année.

Je vais vous dire peut-être un mot sur le Studio des Ursulines, car il s'agit de travaux considérables. Le renouvellement des fauteuils, du rideau et des scènes, et de la moquette de la salle et balisage visuel, la rénovation de l'espace lavabo et des toilettes, ainsi que la mise aux normes sécurité du public, le changement du système de chauffage, de climatisation, de ventilation, mais aussi l'installation d'un système permettant l'accessibilité de l'établissement aux personnes en situation de handicap sensoriel, avec de nouveaux aménagements, à destination de ces personnes, les malvoyants comme les malentendants.

**Mme Florence BERTHOUT :** Merci beaucoup. Avis favorable avec ces deux cinémas qui font la fierté d'autres, mais tout particulièrement de notre 5e arrondissement qui compte le plus grand nombre de cinémas d'art et d'essai.

Avis favorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## X - 2022 DAC 605 - SUBVENTION (5.000 EUROS) À L'ASSOCIATION VIVRE LIRE AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE DU 5E ARRONDISSEMENT.

**M. Pierre Casanova :** La DAC 605 concerne l'association Vivre Lire, qui a été l'organisatrice du festival Quartier du Livre, qui s'est tenu du 1er au 8 juin 2022. Je n'ai pas besoin de vous présenter l'association ni le magnifique bilan de son activité. La subvention serait, si vous l'approuvez, de 5000 €.

**Mme Florence BERTHOUT** : Ce festival est un festival que j'ai créé en 2005, qui réunit chaque année environ 250 événements, avec une grande partie des acteurs culturels du 5e, et nous pourrions dire universitaires, éducatifs, puisque les écoles hors Covid y ont largement participé, les crèches, Normale Sup, l'EnsAD, les visuels étant réalisés cette année très exceptionnellement par des étudiants de l'EnsAD. Je suis contente que la ville soutienne cette association. Même si j'ai créé le festival, je ne suis pas dans l'association qui est présidée par Luce Perrot, qui a créé la Journée du livre politique et du Livre d'économie, notamment, et nous avons créé ensemble le Prix du livre d'histoire contemporaine, qui fait partie intégrante du festival Quartier du Livre. Cela est un peu dommage, mais tant mieux, il vaut mieux tard que jamais, que la subvention arrive ex post, puisque le festival a eu lieu la première semaine de juin, et c'est la première fois que la Ville de Paris soutient ce festival. J'espère que le soutien ira grandissant, car cette manifestation est financée avec des bouts de ficelle, mais nous arrivons à faire quelque chose de très bien.

J'imagine que vous êtes tous favorables à l'attribution de cette subvention ? Je vous en remercie. Il vaut mieux tard que jamais, la subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## XI - 2022 DAC 608 - SUBVENTION (5.000 EUROS) À LA COMPAGNIE OXYMORE AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE DU 5E ARRONDISSEMENT.

**M. Pierre CASANOVA :** Il s'agit de subventionner la compagnie Oxymore, qui va organiser une dizaine de spectacles à l'intention des jeunes et des moins jeunes, autour de Molière. Il est intitulé « Les sept familles de Molière », et pour célébrer les 400 ans de la naissance de l'auteur. Il s'agit d'un panaché de sept de ses grandes comédies, avec des morceaux choisis. Voilà le projet.

**Mme Florence BERTHOUT** : Ils seront donnés à voir à la fin de l'année aux élèves des écoles élémentaires du 5e arrondissement, sans doute dans notre salle des fêtes.

Avis favorable, j'imagine ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## XII - 2022 DASCO 69 - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT (619 430 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (131 679 EUROS).

**Mme Corinne GABADOU :** Merci, Madame la Maire. Après le festival Pierre Casanova, voilà mon festival. DASCO 69, il s'agit des collèges publics, il s'agit d'une dotation complémentaire de fonctionnement. La totalité est de 619 430 €, mais nous ne sommes pas concernés par ce montant. Il est alloué au collège Pierre Alviset 14 000 € et au collège Raymond Queneau, 32 000 €, au collège Rognoni 3995 €, pour financer le chauffage, électricité. Je vous demande de voter favorablement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Moi, je n'ai que Alviset et Queneau. Est-ce qu'il y a Rognoni ?

**Mme Corinne GABADOU** : Oui.

**Mme Florence BERTHOUT** : Pourquoi dans l'exposé des motifs, on ne parle que du collège Alviset et Queneau ? Nous parlons de 14 000 € à Alviset et de 32 000 € à Queneau.

**Mme Corinne GABADOU :** Sur le listing de la liste des établissements…

**Mme Florence BERTHOUT** : Pourquoi l'exposé des motifs n'est-il pas bon ?

**Mme Corinne GABADOU :** Dans le listing, vous avez Rognoni également.

**Mme Florence BERTHOUT** : Sur l'exposé des motifs, j'ai 14 000 et 32 000 €. Vous confirmez, Madame la Directrice générale adjointe, que nous avons bien en plus Rognoni ?

**Mme Corinne GABADOU :** Pour 3995 €.

**Mme Florence BERTHOUT** : La Ville doit ajuster ses exposés des motifs qui sont erronés. Dans l'exposé, nous n'avons pas Rognoni. Merci d'avoir veillé scrupuleusement à lire les tableaux, chère Corinne.

Avis favorable ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## XIII - 2022 DASCO 70 - COLLÈGES PUBLICS AUTONOMES - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2023 (10 947 737 EUROS).

**Mme Corinne GABADOU :** Collèges publics autonomes, dotation initiale de fonctionnement. Cela concerne le collège Pierre Alviset pour un montant de 187 718 €, Raymond Queneau pour 126 344 € et Rognoni également pour 24 647 €.

**Mme Florence BERTHOUT** : Ce sont des notations initiales de fonctionnement. Rien à dire, sinon que nous aurons des réajustements avec les questions de hausse du coût de l'énergie.

Avis favorable ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## XIV - 2022 DASCO 71 - COLLÈGES PUBLICS IMBRIQUÉS AVEC UN LYCÉE - DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2023 (2 779 333 EUROS).

**Mme Corinne GABADOU :** Cela concerne les publics imbriqués avec un lycée, il s'agit d'une nouvelle formulation. Dotation initiale de fonctionnement. Pour le collège Henri IV, 108 381 € et le collège Lavoisier, 88 039 €.

**Mme Florence BERTHOUT** : C'est ce que nous appelions jusqu'à aujourd'hui les cités scolaires. Nous changeons de nom régulièrement. Je ne trouve pas que la forme « imbriqué » soit très heureuse. Mais il s'agit de voter les dotations initiales de fonctionnement. J'imagine que vous votez tous, chers collègues, ces subventions, et je vous en remercie.

Nous passons à la DASCO 76

## XV - 2022 DASCO 76 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (183 247 EUROS) À 16 COLLÈGES AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES ÉDITION 2021/2022.

**Mme Corinne GABADOU :** Subventions d'investissement de 183 247 € à 16 collèges au titre du budget participatif des collèges édition 2021-2022. En ce qui nous concerne, il y a le financement du budget participatif pour le collège Rognoni, il s'agit de l'espace détente pour un montant de 9599 €, et pour le collège Lavoisier, un projet teqball, pour un montant de 9609 €.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je pense que tu pourrais nous rappeler ce qu'est le teqball.

**Mme Corinne GABADOU :** C'est comme une table de ping-pong. Cela ressemble au ping-pong, mais c'est plus dynamique. C'est comme le paddle par rapport au tennis. Je savais que vous comprendriez.

**Mme Florence BERTHOUT :** Nous avions pris un bon rythme, et nous sommes en train de patauger un peu. Nous allons repartir sur notre belle dynamique. C'est du pseudo ping-pong. Ce n'est pas moi qui vais vous expliquer. Je n'ai aucune idée et je vous le dis avec beaucoup d'humilité. Mais on m'a dit que c'était une version du ping-pong.

**Mme Corinne GABADOU :** Je vous demande de voter favorablement pour le projet.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci. Tu as défendu avec brio ce sport que nous ne connaissions pas, que Mme Violaine Hacke va s'empresser de mettre dans le cadre des Lutéciennes, afin que nos enfants découvrent cela.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## XVI - 2022 DASCO 87 SG DAC DDCT - SUBVENTIONS (284.000 EUROS) AVEC CONVENTIONS OU AVENANTS AVEC DES ASSOCIATIONS POUR DES RÉSIDENCES ARTISTIQUES DANS LES COLLÈGES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR ET DE L'OLYMPIADE CULTURELLE.

**Mme Corinne GABADOU :** Subventions de 284 000 € avec conventions ou avenants avec des associations pour des résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour grandir et de l'Olympiade culturelle. En ce qui nous concerne, nous sommes concernés pour 5000 € pour le Théâtre des Marionnettes de Paris, ce qu'a défendu brillamment Pierre Casanova tout à l'heure. Il s'agit de 5000 € au profit du Théâtre des Marionnettes de Paris.

**Mme Florence BERTHOUT** : Il s'agit d'une résidence. Je demanderai au théâtre de nous expliquer quelles sont les déclinaisons, chère Corinne, en termes de médiation culturelle pour nos écoles. Il s'agit d'un sujet très important.

Avis favorable de chacun, j'imagine, et Mme Marie-Christine Lemardeley ne prend pas part au vote, non pas parce qu'elle n'aime pas le Théâtre, mais parce qu'elle est membre du conseil d'administration.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14
Pour : 13
NPPV : 1 (Mme LEMARDELEY)

## XVII - 2022 DASCO 96 - DIVERS COLLÈGES - DOTATIONS (1 087 099 EUROS) POUR LE SOUTIEN DE LA VILLE DE PARIS AUX PROJETS ÉDUCATIFS.

**Mme Corinne GABADOU :** Il s'agit d'une dotation pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs. Il est alloué à chaque collège, tous les ans, la somme de 2000 €, pour le collège Henri IV, Lavoisier, 2000 €, Pierre Alviset, 2000 €, Raymond Queneau, 2000 €, et le collège Rognini, 2000 €. Cela leur permet d'organiser des sorties pédagogiques.

**Mme Florence BERTHOUT :** Cela met du beurre dans les épinards. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je suis certaine que vous êtes tous favorables à ces dotations équitables. Je trouve bien qu'elles soient du même montant, quelle que soit la dimension des collèges, car les plus petits ont parfois plus de difficultés. Comme Monsieur le Conseiller de Paris a repris son souffle, il reprend la parole, cher Pierre.

## XVIII - 2022 DDCT 60 - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALES 2023.

**M. Pierre CASANOVA :** Je reviens pour vous entretenir du projet des états spéciaux d'arrondissement, et plus précisément, la détermination du cadre de référence. Cette délibération n'appelle pas de critiques, ni de louanges, ni de remarques particulières. Pour faire simple, il est proposé de reconduire la dotation d'animation locale dans des termes très similaires à ceux mis en place depuis 2009, avec une répartition, la dotation forfaitaire, les critères socio-économiques sont inchangés.

Dans le même esprit, concernant la dotation de gestion locale, elle doit permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité, le principe passé est reconduit. Dans la pratique, le montant alloué à cette dotation qui résulte d'échanges entre la direction et la mairie d'arrondissement doit tenir compte d'un objectif de « stabilisation des dépenses en valeur par rapport au BP 2022, sans ajout de l'inflation ». Cela va vous intéresser, car cela va vous rappeler les conversations que nous avons eu ces dernières années. Il nous est demandé de financer toute nouvelle dépense par des propositions d'économies. Nous notons que nos demandes d'amendement pour couvrir les dépenses de nettoyage des vitres de la mairie, des écoles, et la maintenance des purificateurs d'air, ont été rejetées.

**Mme Florence BERTHOUT :** Je trouve cela fort dommage, car nous prenons sur le budget d'une mairie, et nous faisons économiser de l'argent, d'une certaine manière, puisqu'il s'agit de notre budget. Les purificateurs d'air sont demandés par les écoles et les parents et on nous dit que le renouvellement des filtres est à notre charge. Cela est irresponsable. Quant aux vitres, cela peut faire sourire de loin, mais il s'agit d'un sujet récurrent partout. Je demande depuis des années à la Ville de Paris que les budgets alloués pour nettoyer les vitres des écoles qui sont gérés par la CASPE soient décentralisés auprès des mairies d'arrondissement, ce qui n'est pas forcément un cadeau, mais que nous puissions gérer au plus près. Cela est géré par un bureau. Nous allons commander le nettoyage, par exemple, de vitres, et je l'ai vécu il y a trois ans, les vitres de Victor Cousin, au hasard, et on dit que c'est fait, et à partir du 2e étage, ce n'est pas fait. Les services qui ont payé ne savaient pas qu'à partir du 2e étage, cela n'a pas été fait. Je pourrais vous donner des tonnes d'exemples comme ceux-là.

Quand j'en parle à l'adjoint, Monsieur Bloche, il me dit que j'ai raison, que c'est une idée formidable, mais cela n'avance pas. Lorsque nous parlons d'économies, chers collègues, ce serait géré au plus près. De la même manière, il serait judicieux que nous puissions piloter le nettoiement des vitres en fonction de la salissure réelle des vitres. Nous savons qu'il manque des moyens. S'il y a une école où les vitres sont un peu moins sales qu'ailleurs, nous allons privilégier une autre école. Cela me paraît être du bon sens.

**Mme Corinne GABADOU :** J'avais l'impression que le souci était la disponibilité des sociétés. En tout cas, ce n'est pas la première fois que vous attirez l'attention de ce conseil sur le nettoyage des vitres dans les écoles, et c'est la réponse qui nous avait été faite. Mais il s'agit d'une vraie question.

**Mme Florence BERTHOUT :** Vous avez le problème de sociétés défaillantes, mais il s'agit d'un sujet récurrent qui peut autant concerner la Ville de Paris que les mairies. Mais on surajoute de la difficulté à la difficulté. Je pense qu'il faut faire des clés de répartition en fonction du nombre de carreaux, du nombre d'élèves, car cela est en train de devenir totalement kafkaïen. Je me rends deux fois par semaine, sinon trois, dans les écoles. C'est plutôt trois fois que deux, et je vous assure que des vitres sont dans un état lamentable. Vous ne voyez même pas à travers. Ce n'est pas un petit sujet.

Nous allons voter favorablement, chers collègues ? Avis favorable, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## XIX - 2022 DDCT 61 - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉLIBÉRATION CADRE INVESTISSEMENT 2023.

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous votons également la délibération-cadre d'investissement, avec le même vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## XX - 2022 DDCT 62 - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2023.

**Mme Florence BERTHOUT** : Pour l'inventaire des équipements, cela aurait pu être Pierre qui rapportait. Je l'aurais empêché et il aurait mieux fait cela que moi. Mais j'aimerais vous faire remarquer deux choses sur ces inventaires.

Nous avons un problème récurrent, chers amis, avec la Maison des associations. Je rappelle que cette Maison des associations n'est pas à notre inventaire, au motif qu'il s'agit d'une maison des associations qui regroupent celle du 5e et celle du 6e, étant dans le 5e. Les arguments sont totalement fallacieux. Je pense qu'il faudrait redéposer un vœu en Conseil de Paris pour attirer l'attention là-dessus. J'en profite pour vous dire au passage que je me suis rendue compte lors de la Fête des jardins, mais peut-être être êtes-vous mieux informés que moi, que la fameuse Maison des oiseaux, est aujourd'hui occupée par des bureaux, à côté de la Maison des associations, ce qui est hallucinant, lorsque nous savons qu'il n'y a pas de place, pas de salle de réunion pour nos associations. Je suis allée visiter et ce ne sont que des bureaux à l'étage, et au rez-de-chaussée, ce sont des salles qui sont quasi vides de toute occupation où nous faisons de temps en temps des réunions à l'année. Vous pouvez aller vérifier.

Nous avions déposé des vœux à une ou deux reprises, pour demander si nous pouvions étendre la Maison des associations sur cet espace. La Maison des oiseaux est partie. Nous ne sommes pas informés, mais vous avez des bureaux à l'étage. J'y suis allée, ce sont des bureaux d'associations environnementales, de services qui dépendent de la direction des Espaces verts. Nous aurions pu imaginer un rez-de-chaussée mutualisé avec des salles de réunion. Ce n'est pas compliqué. Nous allons redéposer un vœu en demandant une fois de plus à ce que cela soit dans notre inventaire et à demander que l'on mutualise le rez-de-chaussée de cet espace. Mais cela ne fait pas partie de l'inventaire. Vous avez bien 100 m², avis donné.

**M. Pierre CASANOVA :** Je pense que nous pouvons tout à fait avoir une action commune sur ce plan. D'autant plus que même si la DEV avait besoin de salles de réunion en journée, nous pouvons les partager.

**Mme Florence BERTHOUT :** Nous allons faire un vœu avec vous au prochain conseil d'arrondissement, pour faire une démarche commune.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY :** Pourquoi ne faites-vous pas une démarche directement auprès de la DEVE ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Il faut la faire auprès de la DDCT. La DEVE n'est pas notre interlocuteur.

Il y a un 2e sujet qui n'est pas anodin. Je ne comprends pas que nous ayons le jardin de l'École Polytechnique. Au Conseil de Paris, je vais demander qu'il soit retiré de l'inventaire, pour la simple et bonne raison que, comme maire d'arrondissement et vous, comme conseillers d'arrondissement, vous n'avez aucun regard sur ce jardin dont nous nous occupons ni de près ni de loin. Il s'agit d'une hérésie totale de le mettre dans l'inventaire, sachant que nous ne sommes consultés sur quoi que ce soit et pire, nous n'avons pas eu l'autorisation que nos administrés puissent le traverser le week-end. Je vais demander que l'on retire ce jardin de l'équipement.

Je vous demande de bien vouloir voter un vœu oral qui vous sera soumis dans son écriture, disant que considérant que nous n'avons aucun droit de regard sur ce jardin, que nous ne sommes jamais consultés sur aucun de ses aménagements, ni sur l'utilisation par nos administrés, nous demandons collectivement que cet espace vert soit retiré de l'inventaire. Au moins, les choses sont claires.

Je propose de soumettre cela à votre approbation, si vous en êtes d'accord.

Avis favorable, je vous remercie infiniment. Il faudrait que la Direction générale envoie juste la rédaction et vous verrez si cela vous plaît. Il s'agit de l'adoption d'un vœu oral.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Mme Florence BERTHOUT** : Chère Nazan, la DSOL 88.

## XXI - 2022 DSOL 88 - SUBVENTIONS (40 000 EUROS) À L'ASSOCIATION PASSERELLE ASSIST'AIDANT.

**Mme Nazan EROL** : Merci, Madame la Maire. Cela concerne la subvention de 40 000 € à l'association Passerelle Assist'Aidant. Dans le cadre du schéma 2017-2021 seniors à Paris, et plus précisément en ce qui concerne l'accompagnement des aidants qui ont besoin de moments de répit, la Mairie de Paris a décidé d'aider des associations qui accompagnent ces personnes. Le présent projet de délibération a pour objet d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Passerelle Assist'Aidant qui rentre dans le domaine de l'aide aux aidants avec des équipes pluridisciplinaires, qui se coordonnent avec la Maison des Aînés. Cette association a énormément œuvré sur cette période de pandémie et a suivi à peu près 71 aidants, notamment en matière de gériatrie.

Cette association intervient dans différents arrondissements, dont le nôtre. Compte tenu de la qualité de leur projet, je vous propose, Madame la Maire, et chers élus, d'accorder à l'association Passerelle Assist'Aidant une subvention de 40 000 € au titre de 2022.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je vous remercie, le sujet des aidants est une question absolument primordiale. Nous travaillons en étroite concertation avec la FOSAD, qui est située rue Pierre Nicole, et dont les collaborateurs font un travail extraordinaire. Nous portons, avec le CASVP, un projet ici, dans la mairie du 5e, de Maison des aidants, je souhaite que nous puissions créer une Maison des aidants dans un espace que nous sommes en train de libérer, derrière l'Agora Jacqueline de Romilly. J'imagine que vous allez voter tous favorables.

**Mme Nazan EROL** : Je souhaite souligner le travail formidable. Ils ont ce travail auprès des aidants, mais ils ont aussi un travail d'interpellation de plaidoyer pour que les aidants puissent avoir un réel statut. Je voulais simplement le souligner.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci infiniment, de cette remarque très judicieuse. DU 124, cher Pierre.

## XXII - 2022 DU 124 - DÉNOMINATION PLACE JOSETTE ET MAURICE AUDIN (5E).

**M. Pierre CASANOVA :** Merci, Madame la Maire. Une place Josette et Maurice Audin se situe à l'intersection des rues des écoles, Saint-Victor et Poissy. Et le projet qui vous est soumis est de rebaptiser cette place en place Josette et Maurice Audin, Josette Audin ayant été la compagne de Monsieur Maurice Audin, et une personnalité importante de son action politique.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci beaucoup. Je note que personne ne connaît cette place, car il n'y a pas d'adresse affichée.

Avis favorable ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

La DVD 105, cher Édouard.

## XXIII - 2022 DVD 105 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS VÉLO : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À 15 ASSOCIATIONS (MONTANTS 171 000€) ET CONVENTIONS ASSOCIÉES.

**M. Édouard CIVEL** : Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'une subvention à 15 associations parisiennes pour soutenir leur développement. Sur ces 15 associations, nous en avons 12 qui sont situées en quartiers prioritaires de la ville et qui ne nous concernent pas. Il y en a trois, qui, dans leur descriptif, visent l'ensemble du territoire parisien, même si lorsque nous lisons un peu le détaillé de ces associations, au moins pour deux d'entre elles, c'est centré sur le 19e et le 20e arrondissement. Ce n'est pas l'ensemble du territoire parisien, avec des stages de vélo école pour apprendre aux Parisiens à faire du vélo dans la ville. Il y a l'AICV, Animation Insertion Culture Vélo, et vous avez les Cocyclette, qui font des balades à vélo, et nous avons Mieux se déplacer à bicyclette, qui a un plan et je suis fasciné par le public visé par Mieux se déplacer à bicyclette, qui vise 20 000 bénéficiaires par ses actions, et il y a une douzaine d'associations qui interviennent plus spécifiquement dans les quartiers prioritaires de la ville.

**Mme Florence BERTHOUT** : Les montants sont considérables. Je n'ai pas bien tout compris.

**Mme Anne BIRABEN** : Nous aurions souhaité un vote disjoint, car dans ces associations, trois ne conviennent pas, car elles organisent notamment des ateliers genrés, ou des ateliers non mixtes, ou réservés à des minorités, or, nous aimons bien que les gens vivent ensemble et fassent du vélo ensemble. Donc nous aurions souhaité avoir un vote disjoint par rapport à ces trois associations.

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous n'avons hélas pas le droit de faire des votes disjoints.

**Mme Anne BIRABEN** : Madame la Maire, je vous signale que nous l'avons fait la dernière fois sur les associations de vélos, cela devait être au mois de mai. Nous avons fait un vote disjoint pour les mêmes raisons.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je demande à Madame la Directrice générale adjointe. Je pense que nous l'avons fait, me semble-t-il. Pouvons-nous vérifier ce point ? Pouvons-nous suspendre le vote ? Merci de vérifier ce point technique et je propose que l'on revienne au vote. Nous devons vérifier. J'avoue que j'ai un doute. Il s'agit d'un vote disjoint sur quel article ?

**Mme Anne BIRABEN** : Il y a trois associations qui ont des organisations qui ne nous conviennent pas. Il s'agit de Cyclofficines, Paillettes et Cambouis et La petite Rockette.

**Une intervenante** : Excusez-moi, mais où cette information est-elle notée dans les textes, dans la délibération, dans la présentation des associations ?

**Mme Anne BIRABEN** : Je ne la vois pas dans les textes, mais je sais que ces associations ont dans leur programmation des ateliers qui sont réservés aux femmes, etc.

**Mme Florence BERTHOUT** : Lesquelles ? Car nous votons pour trois associations.

**Mme Anne BIRABEN** : Il y en a une qui s'appelle Paillettes et Cambouis et il y en a une qui s'appelle Cyclofficines.

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous ne votons pas pour ces trois-là.

Il faut vérifier sur le plan technique les points d'Anne Biraben, car cela n'empêche pas qu'il faut savoir comment cela fonctionne, dans quel cas nous pouvons faire des votes disjoints. Là, nous votons pour l'association Animation Insertion Culture et Vélo, 18 000 €, l'association Cocyclette, 3000 € et l'association Mieux se déplacer à bicyclette, 28 000 €. Nous ne sommes pas concernés par le sujet. Sommes-nous d'accord ?

Je souhaiterais, sur le plan technique, que nous élucidions la question soulevée par Anne Biraben, qui peut se reposer, que nous ne soyons pas dans le flou, car il s'agit d'un vrai sujet.

Avis favorable ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Tu as la même chose pour les cinémas. Je mets aux voix cette délibération. Avis favorable ?

Nous remettons aux voix une abstention, pour une question de principe. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14
Pour : 13
Abstention : 1 (Mme GABADOU)

Je vous propose de passer les deux délibérations de la procédure d'urgence pour prendre juste les vœux à la fin. Chère Corinne, qui est très en forme, la DFPE 143.

## XXVI - 2022 DFPE 143 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (498 065 EUROS) DANS LE CADRE D'UN PLAN DE SOUTIEN DE LA VILLE DE PARIS AUX ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DES ASSOCIATIONS GÉRANT 100 PLACES OU MOINS ET AVENANTS AVEC 80 ASSOCIATIONS.

**Mme Corinne GABADOU** : Il s'agit de la mise en œuvre d'un plan de soutien en direction des acteurs associatifs de la petite enfance face à la crise sanitaire et économique. En ce qui nous concerne, il s'agit de l'association Saint-François-d'Assise, c'est-à-dire la crèche Sainte-Lucie, pour un montant de 6900 €. C'est pour la Fondation Maison des Champs, de Saint-François-d'Assise et de la crèche Sainte-Lucie, située au 13 bis rue des Bernardins. Je vais vous demander de voter pour.

**Mme Florence BERTHOUT** : Il s'agit de deux subventions ?

**Mme Corinne GABADOU** : Absolument.

**Mme Florence BERTHOUT** : Avis favorable ?

**Mme Marine ROSSET** : Excusez-moi, mais j'ai des questions d'habitants du 5e qui me demandent si le conseil est à huis clos, car en bas, deux personnes n'ont pas pu rentrer. Les deux personnes sont parties, mais une 3e personne arrive. Est-il possible de faire passer le message ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Il y a un petit sujet. À l'accueil, ils sont sympas, mais il faut leur expliquer que les conseils d'arrondissement sont publics et que d'une manière générale, avant de refouler les personnes, il faut demander. Je suis absolument désolée. Merci de nous signaler ce point.

Avis favorable ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## XXVII - 2022 DJS 140 - ESPACE SPORTIF PONTOISE (5E) - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION – MODALITÉS DE PASSATION.

**Mme Violaine HACKE** : Merci, Madame la Maire. Comme nous le savons, depuis 2018, la piscine Pontoise est fermée. Après moult péripéties, les travaux ont commencé en 2020 pour une durée de trois ans, car

tout se passe bien. Cela fait déjà deux ans et tout se passe pour le mieux. Nous avons deux grosses opérations toujours en cours, le remplacement de la charpente et des verrières. Les verrières ont été posées. Et la 2e opération concerne le traitement des surfaces du bassin et la rénovation de la chaufferie et du traitement de l'eau. La réouverture est prévue fin 2023, mais nous espérons vivement une réouverture à la date du mois de septembre 2023. Une fois que cette belle piscine sera réouverte, il nous faudra un délégataire de service public pour pouvoir gérer l'Espace sportif Pontoise et la piscine. Il va de soi que nous approuvons le principe de la délégation de service public en vue de l'Espace sportif Pontoise et du bassin.

**Mme Florence BERTHOUT :** Je suis heureuse que suivant mes recommandations, car cela n'était pas vraiment prévu au début, dans cette délégation, il y ait les espaces sportifs. Parce que ces derniers permettent au délégataire, quel qu'il soit, et que la Ville choisira, d'avoir une économie qui tend plus facilement à l'équilibre et, ce faisant, de proposer des abonnements qui seront moins onéreux. Cela veut dire, chère Violaine, que nous devons nous préoccuper, car nous n'avons pas, et cela est normal, à ce stade-là d'informations chiffrées là-dessus. Je n'ai aucune information sur le cadre de cette DSP et c'est un peu ce qui manque, savoir à quel niveau se joue la DSP, mais j'imagine que cela va être une espèce de dialogue compétitif. Peut-être que cela est mis, mais je ne vois pas le dialogue compétitif.

**M. Laurent AUDOUIN** : La Mairie de Paris fait un effort considérable et rénove cet équipement dans de très bonnes conditions. Le travail des architectes nous semble en bonne voie. Nous avons eu la présentation il y a quelques jours et cela est de toute beauté. Cela donne envie d'y retourner. Concernant le principe d'une DSP, cela paraît faire sens pour cet équipement. Il n'y a pas de sujet. Mais dans ce qui est mentionné, il y a une petite incertitude. Si nous lisons tel que cela est rédigé, ce qui est proposé fait que les tarifs sociaux auraient cours aux heures d'ouverture habituelles des piscines parisiennes. Cela sous-entend que les nocturnes ne seraient pas éligibles à tarif social, ce qui me semble un peu discutable, car il y aurait le soi, tandis que celles et ceux qui n'ont que de faibles moyens seraient limités à la journée. Vu les efforts que fait la Ville pour ce lieu, les délégataires pourraient être astreints pour proposer des tarifs avantageux en soirée.

Et petite surprise, mais je confesse ne pas être un technicien, ne serait-il pas logique que la Ville, en plus d'être intéressée au chiffre d'affaires, ait également une part fixe sur le chiffre d'affaires et sur le bénéfice ? Car là, la part est exclusivement sur le chiffre d'affaires.

**M. Benjamin ISARE :** Pour avoir beaucoup fréquenté cette piscine il y a quelques années, la tarification en nocturne comprend un accès à la piscine, au bassin, à la salle de sport et à tous les autres équipements, donc un tarif important. Pour avoir bénéficié, il fut un temps aussi, du tarif social, cela était à destination des personnes en recherche d'emploi, la gratuité des équipements aux horaires qui n'étaient pas des nocturnes. Le soir, le lieu est très fréquenté. Mais c'est sur le même modèle que ce qui existait avant.

**Mme Florence BERTHOUT :** Pour avoir pratiqué quelques DSP, je crois que le choix de la Ville est le bon sur le chiffre d'affaires. C'est beaucoup plus large que le bénéfice. Le choix de la Ville, et ce n'est pas toujours le cas sur le plan financier, est plutôt judicieux et malin, surtout avec les augmentations de tarifs s'il n'y avait pas d'augmentations énergétiques qui se profilent, où le bénéfice va forcément être réduit. Après, cela veut dire que s'il n'y avait pas de bénéfices, il y aurait peut-être une subvention d'équilibre. Je trouve cela plutôt judicieux, mais à explorer.

Souvent, quand il y a le bénéfice, nous demandons une subvention d'équilibre.

Avis favorable, et il serait bien, chère Violaine, que nous soyons associés au dialogue compétitif, avec ceux qui ont posé leur candidature. Il serait important d'avoir un représentant majorité et opposition qui soit associé à cela pour être informés, me semble-t-il. Merci beaucoup.

Avis favorable à l'unanimité, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Nous passons à la série des vœux, avec Édouard Civel, relatif aux efforts de concertation, de formation et de fixation d'objectifs pour tendre vers plus de sobriété énergétique à Paris et aussi dans les mairies d'arrondissement.

**XXIV - 2022 SG DJS DDCT DSOL DAC DVD DASCO DTEC 47 - TRANSFORMATIONS OLYMPIQUES - SUBVENTIONS DE 600 000 EUROS ET CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE PARIS, LE FDD PARIS 2024 ET 54 ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU PROJET « IMPACT 2024 ». (RETIRÉ)**

**XXV - 2022 SG DASCO DJS DDCT 60 - TRANSFORMATIONS OLYMPIQUES – SUBVENTIONS 300 000€ ET CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE PARIS, LE FDD PARIS 2024 ET 25 ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU PROJET « ÉDUCATION PAR LE SPORT ». (RETIRÉ)**

**M. Laurent AUDOUIN :** N'avons-nous pas oublié les SG47 et 60 ?

**Mme Florence BERTHOUT :** Vous avez raison. Ces deux délibérations sont retirées de l'ordre du jour, car elles ne concernent en rien le 5e arrondissement, ni de près, ni de loin. Je vous remercie.

**XXVIII – VŒU RELATIF AUX EFFORTS DE CONCERTATION, DE FORMATION ET DE FIXATION D'OBJECTIFS POUR TENDRE VERS PLUS DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE À PARIS.**

**M. Édouard CIVEL :** Je reviens sur quelque chose qui se passe a priori loin du 5e arrondissement, même si pas si loin que cela, et qui a des conséquences sur nos administrés, et pas seulement les nôtres.

Nous avons déjà discuté de la situation sur la crise énergétique liée au conflit russo-ukrainien. Le point de ce vœu est de faire suite aux annonces gouvernementales du mois de juillet dernier, avec le cycle de concertation qui a été engagé avec l'ensemble des collectivités territoriales, pour permettre des propositions opérationnelles de sobriété énergétique, afin que, non seulement les demandes qui ont été faites par la Première ministre, via le MEDEF, aux entreprises, en matière de sobriété énergétique, soient également appliquées au sein des administrations publiques, où nous devons être exemplaires.

L'idée, dans cette logique d'exemplarité, d'économie d'énergie, que nous devons tous atteindre, puisque nous avons un plan de sobriété énergétique et que des éléments ont été annoncés par Madame la Maire de Paris, il y a deux semaines, une concertation avec le travail des collectivités territoriales de l'État va être publiée dans les jours à venir. L'idée est de pouvoir, à l'aune de ces résultats, enrichir le plan de sobriété énergétique de la Ville de Paris, de permettre aux arrondissements de s'en saisir et de le décliner avec l'intelligence locale que nous pouvons avoir sur nos différents équipements, et que nous puissions envisager des formations à un certain nombre d'éco-gestes, sur tous les agents de la Ville, dans les différents arrondissements, ainsi qu'un suivi des objectifs. Nous devons intégrer cela de manière générale à l'ensemble des politiques publiques, être capables d'avoir un suivi quantitatif des résultats de ce que nous engageons. Merci.

**Mme Florence BERTHOUT** : Il s'agit pour moi d'un sujet très important. Nous avons besoin de former, de nous former nous, en tout cas d'être sensibilisés, sinon formés aux bonnes pratiques. Je peux vous assurer que derrière ou à côté ce travail d'information, formation, comme vous le voulez, il faut partager de manière à ce que cela ne soit pas en silo. Il faut contribuer à réduire les factures énergétiques avec des gestes simples comme le fait d'éteindre les lumières. Tous les jours, j'éteins des lumières dans la mairie. Le gardien passe, les portes sont ouvertes. Cela est permanent.

L'idée de dire que l'on va réduire, comme cela a été annoncé par la Ville, je le dis sans aucune arrière-pensée politicienne, mais comme nous aurions pu dire : « Nous allons réduire la consommation de 5 ou 10 % », cela n'a aucun effet si cela n'est pas accompagné. Il ne suffit pas de dire que nous réduisons de 10 %.

Je vais vous donner un exemple. La semaine dernière, en allant dans les collèges, un jour où il faisait assez froid et humide, à l'entrée, je vois une charmante gardienne que je connais bien, qui était en T-shirt. J'étais très couverte. Il y avait un radiateur électrique dans sa loge. J'ai demandé à la Direction générale d'organiser une réunion sur ce sujet, pour voir comment nous allons nous organiser pour recenser, par exemple, tous les radiateurs

électriques de la mairie et que ces radiateurs électriques soient prêtés au compte-gouttes et que cela soit argumenté. Il ne s'agit pas de dire : « J'ai froid et j'ai mon radiateur électrique ». Et cela s'applique à tous. À côté de cela, il faut comprendre l'enjeu.

Lorsque j'ai dit qu'il fallait suspendre l'éclairage extérieur de la mairie après 21 heures, après m'être renseignée sur ce que d'autres édifices publics faisaient, la Maire de Paris a annoncé une semaine après qu'elle demandait d'éteindre à 22 heures, ce qui est très bien. Nous avons annoncé 21 heures, donc nous ferons 21 heures et surtout, nous ne rééclairons pas le matin. Une fois que nous avons décidé cela, il ne suffit pas de décider. Il faut faire je ne sais combien d'appels, d'e-mails, car les spots sont gérés par quelqu'un d'autre, et c'est ce que nous venons de vivre et que vous essayez de corriger, chère Marine Rosset, si tout le monde n'est pas informé, il y a un trou dans la raquette.

Expliquez-nous ce que cela représente en termes de réduction, afin que nous comprenions. Si l'on dit que l'on va réduire de 400 kWh la consommation, certes, mais si nous n'expliquons pas les choses, cela ne va pas fonctionner. Si j'explique à tout le monde qu'un kilowattheure représente un frigo qui va fonctionner une journée, ou un lavage de machine, je commence à me dire que ce n'est pas avec ça que nous allons arriver à venir à bout des augmentations colossales du coût de l'énergie, mais il faut avoir cela.

J'en ai parlé à la Ville, notamment au Secrétariat Général de la Ville, pour demander de mettre en place des formations décentralisées, de grâce, et non pas dans des bureaux à l'Hôtel de Ville. Il s'agit de formations in situ, où nous voyons les choses. Lorsque nous allons dans les bureaux, nous recevons une information, il s'agit d'un cours magistral et nous oublions les choses. Je rappelle que nous avons 800 couvertures bleues récupérées depuis la panthéonisation de Joséphine Baker, que nous avons ici, que nous pouvons donner. Grâce à Nazan Erol, nous avons évité que ces couvertures n'aillent au pilon.

**Mme Nazan EROL** : Un commentaire. Sur le fait que la Ville de Paris reprenne les conclusions du groupe Collectivités territoriales, un travail est réalisé avec l'État. Nous pouvons souligner que la Ville de Paris a été avant-gardiste durant l'été quand elle a demandé à ce que les magasins climatisés maintiennent leurs portes fermées. Cela a été repris par le gouvernement et généralisé, mais la Ville est plutôt en amont des décisions à prendre sur la sobriété énergétique.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Sur la déclinaison du plan au niveau local et dans chaque arrondissement parisien, on me donne l'information qu'un groupe de travail sera proposé pour chaque mairie d'arrondissement le 29, dans trois jours. Et sur la formation des agents de la Ville et les objectifs, je partage complètement ces propositions. Je crois qu'il y a des choses qui sont déjà faites, mais allons-y de façon plus forte. Peut-être pas des formations, mais des informations qui passent aux agents, après qu'il y a une mobilisation réalisée avec de la formation humaine et physique, cela me semble plutôt une bonne chose.

**M. Edouard CIVEL :** Vous avez les informations des réunions auxquelles on invite la Ville de Paris avant moi. Mais cela arrive fréquemment. Excusez-moi, mais c'est moi qui suis le Premier adjoint à l'Écologie urbaine et à ces questions. En effet, nous avons une réunion jeudi soir, de trois heures. Nous avons une réunion avec tous les élus de Paris, de trois heures, où nous sommes 200 invités dans la réunion. Les derniers COPIL que j'ai faits, avec Audrey Pulvar, le mardi, trois heures, en matinée, à un moment, vous avez des métiers vous aussi. Nous en avons parlé ce week-end. Je suis désolé, c'est la 4e dimension. Dans quel arrondissement les gens peuvent-ils ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Je propose de passer au vote. Je pense que nous n'arriverons pas à nous mettre d'accord. Je ne vais à aucune réunion et je l'assume. Tous les adjoints le savent. Je refuse d'aller à ces réunionnites qui ne servent à rien. Si nous voulons un plan, il faut l'envoyer en une page. Je le dis, car j'espère que ce n'est pas là-dessus. Il suffit de dire ce que nous allons faire et si nous sommes d'accord et nous mettons en place les formations. Je trouve cela lunaire. Il n'y a qu'à Paris que nous voyons cela.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Que demande ce vœu ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Que la Ville de Paris propose des formations, des informations décentralisées.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY :** Que chaque arrondissement puisse communiquer. Personne n'interdit de communiquer ce que vous voulez.

**Mme Florence BERTHOUT :** Que nous mettions en place des formations informations.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Cela est en train de se mettre en place. Nous sommes d'accord. L'autre point que vous demandez est le suivant : chaque arrondissement puisse communiquer la déclinaison locale du plan de sobriété énergétique et fixer des objectifs associés. Personne ne vous empêche de le faire. C'est votre prérogative de maire d'arrondissement de faire cela.

**M. Edouard CIVEL** : Sur le premier point, nous avons une concertation avec les collectivités territoriales. L'idée est de pouvoir s'inspirer des concertations qu'il y aura sur toute la France. Nous sommes d'accord. Sur la déclinaison locale du plan de sobriété énergétique et de fixer des objectifs associés, il faut que nous puissions avoir des marges de manœuvre sur les différents paramètres proposés. Les informations que j'ai sur la réunion, mais je suis ravi d'apprendre qu'il s'agit d'un atelier de co-construction, l'intitulé, c'est : « On vous présente les informations qui ont été annoncées par la Maire de Paris le 14 septembre. » Les informations qui ont été annoncées, je les ai eues. La réunion de trois heures le jeudi après-midi, c'était cela. Mais si vous souhaitez que nous supprimions le 2e considérons, nous pouvons.

**Mme Florence BERTHOUT** : Le 2e considérant n'est pas indispensable. Je veux bien le supprimer.

**M. Laurent AUDOUIN** : Sur la formation des agents de la Ville, puisqu'il s'agit de former les agents, cela ne sert à rien ?

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Je n'ai pas dit cela.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je n'ai pas compris, pardonnez-moi.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Le premier et le 2e considérant ne sont pas nécessaires. Excusez-moi, les requêtes. Pardonnez-moi.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je suis d'accord pour supprimer le 2e, comme vous le dites, Mme Marie-Christine Lemardeley, nous pouvons enlever cela. Ce n'est pas cela qui est très important.

**M. Laurent AUDOUIN** : Les éco-gestes auront leurs limites. Nous sommes en pleine vague de « Ferme ta porte et éteins la lumière ». Cela rappelle ce qui s'est passé dans les années 70, ce qui n'a conduit à rien. La sobriété énergétique dans les années 70 n'a pas eu de résultats structurants. Les éco-gestes, c'est bien en termes de sensibilisation, mais il faut voir plus grand. Quand vous parlez de formation locale, la plus grande probabilité est que plus une formation sera décentralisée, puis elle s'adressera à des publics différents et plus elle sera générale. Pour avoir des résultats efficaces et une formation pointue, il faut que nous puissions par corps de métier, par catégorie, proposer non pas juste les grands considérants et la sensibilisation, mais de bonnes pratiques, des retours d'expérience et cela ne peut pas se faire à l'échelle locale. Je ne dis pas qu'il ne faut rien faire à l'échelle locale, mais il faut articuler les deux.

Quand vous parlez d'objectifs trimestriels partagés par les mairies d'arrondissement, je ne sais pas bien. Souhaitez-vous que la Ville de Paris communique aux mairies d'arrondissement ? Mais il faudrait que la Ville de Paris communique des chiffres vérifiables à toutes les Parisiennes et les Parisiens et pas spécifiquement aux mairies d'arrondissement, j'ai envie de savoir ce qui se passe à l'échelle du Tout-Paris. Et a contrario, si vous dites que les services attachés à la mairie du 5e vont faire une publication quantitative régulière des chiffres du 5e, cela est une bonne nouvelle, mais cela n'est pas écrit. Ce serait une très bonne chose. Il faut un peu de nuance dans cette histoire. Ce sujet est trop gros pour être traité de manière trop simpliste. Beaucoup de choses doivent partir du terrain.

**Mme Florence BERTHOUT** : Monsieur Audouin, à force de tenir des discours basés sur le fait que tout cela est trop simple, qu'il ne faut pas être simpliste, que tout est beaucoup plus compliqué, je le vois d'une manière terre-à-terre comme maire, c'est que nous ne faisons pas grand-chose et que personne ne se sent concerné. Je

suis gênée, pour ne pas dire plus, à l'idée que nous puissions imaginer avoir des formations totalement différentes selon que nous sommes chef, moins chef, que nous nous occupons des espaces verts, du ménage ou autre chose.

Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas avoir par ailleurs des formations très ciblées, mais nous devons avoir des choses partagées, où nous n'avons pas des gens du ménage à qui on va donner des petits objectifs, les directeurs à qui nous donnerons d'autres objectifs, etc. Il faut arrêter de travailler en silo. Y compris sur des choses un peu plus sophistiquées, mais c'est peut-être une expérience personnelle passée qui ne m'a pas fait à l'époque que des amis et j'ai pu mesurer les résultats, sur des sujets de cette ampleur, mettre au même niveau d'information, y compris de l'information sophistiquée, des personnes à qui nous ne donnions jamais cette information et qui était en bas de l'échelle hiérarchique, je vous assure que cela provoque des résultats dingues. Cela ne signifie pas que cela se résume à cela, mais nous avons aujourd'hui un vrai besoin. Je suis d'accord avec vous, Mme Marie-Christine Lemardeley, car ce n'est pas clair, et je suis d'accord avec Monsieur Audouin sur les objectifs trimestriels. Vous avez rajouté quelque chose à l'oral qui me paraissait beaucoup mieux écrit, mais je me permets d'insister comme maire sur le fait de la grande urgence de faire des formations déconcentrées. J'espère que vous allez nous aider là-dessus et que vous allez arrêter de dire, et un certain nombre de personnes qui sont sans doute sachantes le font, que c'est beaucoup plus, oui, c'est beaucoup plus sophistiqué, mais nous n'avons pas cela aujourd'hui. Nous ne savons pas expliquer, traduire ce que tel geste au quotidien va faire.

À la mairie, nous demandons d'arrêter les ordinateurs, de tout couper à 21 heures, et comme nous n'avons pas d'outils et que nous n'arrivons pas à mettre dans le mouvement les collaborateurs, à quelque niveau qu'ils soient, cabinet, etc., nous le faisons d'une manière insatisfaisante, c'est-à-dire autoritaire. J'ai voulu faire des groupes de travail un peu plus sophistiqués sur les questions bioclimatiques. J'ai essayé il y a trois ans et j'ai échoué totalement. Nous avons fait une, deux ou trois réunions et au bout de six mois, j'ai demandé s'il y avait une décision. Le bilan des opérations a été de zéro.

De manière autoritaire, je vous l'accorde, j'ai dit que je n'étais pas d'accord, que je ne voulais mettre personne autour de la table, sinon, dans deux mois, nous ne saurons pas si nous arrêtons à 21 heures ou 22 heures. De ce point de vue, je suis d'accord avec la Maire de Paris qui a dit de manière autoritaire 22 heures, mais à un moment donné, il faut arrêter de se prendre la tête et passer à la phase décisionnelle. J'ai dit 21 heures et je ne sais pas si cela est mieux. Ce qui manque dans sa décision, c'est qu'elle ne s'est pas occupée du matin. De nombreux édifices publics sont allumés entre 6 heures et 8 heures. Cela est une vraie demande de ma part. J'en ai besoin, comme maire, ou je n'arriverai pas à travailler. Cela n'est pas exclusif de ce que vous dites à un autre niveau, mais j'ai besoin que l'on mette des personnes en mairies qui vont, un peu comme des coachs, nous mettre dans la boucle. Aujourd'hui, je ne sais pas faire.

**M. Laurent AUDOUIN** : Je ne voudrais pas que mon propos soit résumé au fait de maintenir les personnes entre elles. Avoir de la formation à l'échelle locale qui agrège tout le monde, tous les niveaux hiérarchiques qui permettent des discussions et des points de vue différents, c'est très utile. Mais il y a aussi des aspects techniques. Il y a l'échange d'expérience. Cela peut se faire entre spécialistes, à une plus large échelle. Si nous pouvons aller dans un système où dans tel service, tel arrondissement, ils ont fait quelque chose, et qu'ils peuvent le partager... Cela n'est pas antinomique avec le travail local. Il faut savoir articuler les deux. Il faut faire du global, et je fais des cours sur l'énergie, je pourrais en faire ici aussi. Les énergies, les productions et les ordres de grandeur, peu de gens maîtrisent cela. Il s'agit d'un important sujet.

**Mme Anne BIRABEN** : Ce vœu est essentiel. Nous devons être très conscients des économies d'énergie, et il faut être tous concernés. Mais il existe une confusion entre la sobriété énergétique, les économies d'énergie, les éco-gestes. Ce n'est pas forcément la même chose. À chaque fois, ce sont des éléments différents qui nécessitent une réflexion.

Il serait intéressant que chaque mairie puisse mettre en avant un plan, car les mairies ne se ressemblent pas, même si le benchmark est très intéressant, et le partage de bonnes pratiques est très intéressant. Les mairies ne sont pas construites pareil, elles n'ont pas les mêmes hauteurs de plafond, les mêmes lumières. Il est intéressant que chaque plan puisse être adapté en fonction de la mairie que nous occupons.

Ensuite, vous avez parlé, Madame la Maire, de l'éclairage de la mairie. Je voulais mettre un point sur l'éclairage public. Il ne faut pas faire d'économies sur l'éclairage public la nuit. Il y a des problèmes de sécurité

exponentiels. Il y a des viols de rue exponentiels. S'il y a une économie d'énergie qu'il ne faut pas faire, c'est celle de l'éclairage public.

Que l'on remplace les ampoules par des LED, cela fait faire des économies d'énergie importantes, mais il y a des choses sur lesquelles il faut faire très attention, car cela est corrélé à la sécurité, et notamment celle des femmes.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci. Je voudrais revenir sur le vœu pour savoir ce que nous votons ou pas. Proposez-vous une amélioration, Monsieur Audouin ? Nous devons passer au vote. Proposez-vous une amélioration sur le suivi des objectifs ?

**M. Laurent AUDOUIN** : Qu'un suivi des objectifs trimestriels parisiens soit publié, et de chaque mairie d'arrondissement, soit publié.

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous n'avons pas d'outils métriques.

**M. Édouard CIVEL** : Je n'ai pas d'outils pour avoir des métriques.

**M. Laurent AUDOUIN** : Paris ne l'a pas non plus, dans ce cas.

**M. Édouard CIVEL** : Si, Paris en a.

**M. Laurent AUDOUIN** : Mais nous avons un suivi des frais d'électricité. Il y a des compteurs Linky dans la plupart de nos bâtiments publics. Quoi, nous en aurions partout, sauf dans les bâtiments publics ? Magnifique.

**Mme Florence BERTHOUT** : Il y a certains endroits dans la mairie où cela est géré par la STEG et si je veux avoir une fermeture des chauffages différenciée, en fonction des occupations, je ne peux pas. Aujourd'hui, soit nous sommes un tout, par exemple, le week-end, alors que nous pouvons avoir une occupation de l'agora Jacqueline de Romilly, et heureusement, pour le foyer des femmes à la rue, nous avons un système à part, mais il s'agit d'une usine à gaz. Vous avez des bouts de chauffages qui sont encore électriques. Quand j'ai dit cela, la Direction générale des Services m'a dit que ce n'était pas possible. Il y a, dans un couloir d'escalier, du chauffage. Cela est dingue.

**M. Laurent AUDOUIN** : Comme le dit Marine Rosset, cela serait un bon élément du vœu.

**Mme Florence BERTHOUT** : Oui, nous avons déjà demandé. J'ai demandé à ce que les consommations puissent être gérées de manière décentralisée, en fonction de l'objectif partagé, ce qui me paraît très bien. En fonction du mètre carré, nous nous mettons d'accord. Il ne faut pas que ce soit trop administratif, mais objectivement, il y a les bureaux, les surfaces où l'on vit, cela peut être les Micros-folies et qui vont être ouvertes, ou le Repair café qui va venir un week-end, le foyer des femmes en grande précarité et en fonction de cela, il y a des ingénieurs qui nous disent que nous sommes censés consommer tant et nous gérons. Il faut imaginer que nous ayons la main. Cela est autre chose, mais cela me paraîtrait intelligent à moyen terme, avec des objectifs. Je ne souhaite pas passer la soirée sur ce vœu. Est-ce que l'on réécrit le dernier alinéa ?

**M. Laurent AUDOUIN** : Il faut supprimer le 2e ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Je ne supprime pas le plan et d'ailleurs, je ne vois pas ce qui vous gêne.

**M. Laurent AUDOUIN** : Non, mais nous pouvons discuter de ce que fait l'État.

**Mme Florence BERTHOUT** : Le 2e, je suis d'accord.

**M. Laurent AUDOUIN** : Nous n'avons pas besoin d'un vœu pour cela.

**Mme Florence BERTHOUT** : Que ce soit écrit ou pas, l'ensemble des agents et le dernier alinéa, passons. Cela pourrait durer des heures. Nous allons demander que cela soit partagé avec les mairies d'arrondissement et communiqué. Comme ça, nous avons la déclinaison.

Nous passons au vote ? Avis favorable ? Je vous en remercie. Il s'agit de co-construction.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

## XXIX – VŒU RELATIF À LA PROPOSITION DE RÉSERVER UN NOMBRE DÉFINI DE LOGEMENTS SOCIAUX AUX PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS DE LA PETITE ENFANCE.

**Mme Corinne GABADOU :** Vœu relatif à la proposition de réserver un nombre défini de logements sociaux aux professionnels des établissements de la petite enfance. Considérant que plus de 9000 postes sont à pourvoir dans la France entière, considérant qu'une enquête de la Caisse nationale d'allocations familiales déclare 41 % de postes vacants dans les crèches collectives en Île-de-France, considérant que 29 postes sont toujours à pourvoir dans les 19 établissements de la petite enfance du 5e arrondissement, considérant que l'absence de personnel entraîne un retard dans les admissions et que 192 enfants d'arrondissement ne peuvent être accueillis, et ce qui est rageant, c'est que nous n'ayons pas le personnel des berceaux vides. J'ai des parents qui m'appellent tous les jours. Cela est scandaleux. Considérant que la Ville de Paris ne recrute pas assez de professionnels et accepte paradoxalement des départs de poste, tous les deux mois, il y a des disponibilités de départ. Lorsqu'il y a quelqu'un qui est remplacé, cela ne sert strictement à rien, à l'heure actuelle. Considérant que la plupart des professionnels de nos structures n'habitent pas Paris intramuros, considérant que la problématique de recrutement dans les établissements de la petite enfance ne concerne pas uniquement le 5e arrondissement, sur proposition de Florence Berthout, maire du 5e, je demande au conseil d'arrondissement de voter pour le vœu que la Ville de Paris réserve de façon transitoire un quota de logements sociaux pour les professionnels travaillant dans les structures d'accueil collectif de la ville.

**Mme Florence BERTHOUT** : J'avais déjà déposé un vœu, qui, d'ailleurs, sauf erreur de ma part, avait eu un avis favorable de l'exécutif au Conseil de Paris, qui n'était pas formaté comme cela, il me semble.

**Madame Corinne GABADOU** : C'était exactement la même chose, mais les considérants n'étaient pas les mêmes.

**Mme Florence BERTHOUT** : Les considérants n'étaient pas les mêmes et il n'y avait pas écrit « de façon transitoire ». C'est moi qui ai fait rajouter ce terme, car le dossier n'a pas avancé d'un millimètre.

Ce que je veux dire pas transitoire, c'est que j'imagine que nous puissions, car il y a une grande tension sur ce métier, et cela peut être dans quatre ans, car il y a une tension dans le métier, que l'on puisse dire qu'il y a 1 %, et je ne demande pas la Lune, 1 % des logements sociaux qui sont attribués qui sont pour le personnel de la petite enfance. Nous pouvons pleurer en disant que le personnel est mal payé, mais s'il y avait 1 % du personnel qui avait accès à cela, cela ne réglerait pas tous les problèmes, mais permettrait en particulier d'avoir de jeunes femmes qui sont, je le rappelle, les principaux acteurs de ces crèches, qui doivent aller en banlieue pour souvent récupérer leurs enfants le soir. Toutes les directrices nous disent que s'il y avait cela, « Madame Dupont ou Madame Durand ne m'aurait pas quittée il y a six mois ou trois mois ». Et la capacité à avoir du logement est essentielle. Je propose de supprimer un considérant. Pardonnez-moi. C'est moi qui le propose. Je propose de ne pas mettre « ne recrute pas suffisamment de professionnels », car la réalité est qu'elle n'arrive pas à recruter suffisamment de professionnels.

**Mme Corinne GABADOU** : Il s'agit d'un effort. Nous ne pouvons pas dire que la Ville de Paris reste les bras croisés.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je propose de supprimer ce considérant. La réalité, c'est qu'elle n'arrive pas. Je propose de retirer ce considérant qui laisse entendre que la Ville ne voudrait pas, alors qu'elle ne peut pas. Si vous voulez recruter, il faudrait s'y prendre autrement. Je remets cela sur la table. Il s'agit d'un vœu tout à fait essentiel et nous devons réussir absolument à réserver, mais je ne demande pas la Lune, cela ne peut être qu'un petit pourcentage, imaginez-vous, 1/100, cela change énormément.

**M. Philippe BOUCHET** : J'étais intervenu lors de la réunion sur le PLU, insistant sur la nécessité de pouvoir avoir des logements pour les personnes qui travaillent dans l'arrondissement. À l'époque, il s'agissait essentiellement des commerçants dans la discussion qui avait eu lieu à ce moment-là. Il y a un certain nombre de professions, dont celle de la petite enfance, qui sont prioritaires sur ces sujets. Le vœu proposé par notre excellente Corinne Gabadou est tout à fait de nature à rassembler l'unanimité dans ce conseil.

**Mme Marine ROSSET** : Effectivement, il faut que les acteurs clés d'une ville, que ce soient les agents, mais aussi la caissière de Franprix qui habite loin, et, effectivement, ses déplacements…

**Mme Corinne GABADOU** : Je suis désolée, les personnes paient des impôts pour avoir un service public et être servies. La caissière de Franprix est payée par Franprix. Ce n'est pas la même chose.

**Mme Marine ROSSET** : J'étais en train de définir ce que c'étaient que des acteurs clés dans une ville. À l'intérieur du parc de logements sociaux, et je voudrais quand même souligner qu'ici, dans ce conseil, il est quand même rare que vous soyez favorables…

**Mme Florence BERTHOUT** : Madame Rosset, êtes-vous favorable à ce vœu, ou allez-vous faire un énième coup sur le logement social ? Je suis très pragmatique. Est-ce que oui ou non, vous êtes favorable ? Si vous n'êtes pas favorable, ce n'est pas un drame.

**Mme Marine ROSSET :** Nous avons été favorables en mars 2022 quand vous avez déjà déposé ce vœu. Je finis mes commentaires, excusez-moi de faire mon travail. Il y a, à l'intérieur de la Ville de Paris, sur le logement social, des critères qui sont déjà instaurés pour les agents, avec une cotation, des critères spécifiques en fonction de l'éloignement du lieu de travail, des horaires, etc. Je tiens à le souligner.

**Mme Corinne GABADOU** : Ce ne sont pas des agents. Cela ne rentre pas dans le cadre des agents, les auxiliaires de puéricultrice.

**Mme Florence BERTHOUT** : J'entends ce que vous dites, mais quel est le rapport avec le vœu ? Nous pouvons partir sur le logement social, cela est un autre débat. Est-ce que vous êtes favorable ? Est-ce que oui ou non, vous êtes favorable ? Nous n'allons pas faire un débat sur le logement social, qui est un débat très intéressant.

**Mme Marine ROSSET** : Un conseil d'arrondissement n'est pas là pour faire un débat.

**Mme Florence BERTHOUT** : Un conseil d'arrondissement est un débat autour des vœux.

**Mme Marine ROSSET** : Donc il y a bien un débat. Je suis pour ma part favorable, mais je laisserai mes collègues dire ce qu'ils pensent.

**Mme Nazan EROL** : Il n'y a pas de débat quand nous savons que ces crèches ouvrent à 7h30 le matin et que des personnes doivent partir à 5h45 pour arriver en temps et en heure. Il n'y a pas débat. La question ne se pose pas. Ces personnes n'ont pas la possibilité d'habiter là, et nous, et je parle au nom de tous les riverains, nous donnons nos enfants à partir de 7h30. Vous ne laissez pas des enfants se balader dans un supermarché. Nous laissons des bébés à des personnes qui doivent être au taquet à 7h30.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Pour reprendre ce que disait Marine Rosset, ce qui est remarquable, c'est qu'ici, dans le 5e, il y a 10 % de parts de logements sociaux dans les résidences principales, selon une enquête de février 2022 de l'APUR, alors que le parc social a continué de se développer dans Paris en général, et que nous avons atteint le taux de 24,5 % en 2021. Il y a quand même une petite contradiction entre cette unanimité qui vous unit pour dire que ces bonnes personnes qui font du bien à nos enfants, il faut les loger dans du parc social et à chaque fois que l'on essaye de voter du logement social, vous êtes contre. C'était le cas à la réunion du PLU.

**Mme Corinne GABADOU :** Nous ne sommes pas obligés de mettre tous les logements sociaux dans le 5e, dans le 16e ou dans le 8e.

**Mme Florence BERTHOUT :** S'il vous plaît, nous n'allons pas ouvrir un débat sur le logement social qui est votre Madeleine préférée. Sinon, nous y passons la nuit. Ce n'est pas lié. Il y a un point de friction.

Le sujet est très simple, mais lorsque nous reviendrons, lorsqu'il y aura des délibérations sur la Ville qui préempte, nous referons le débat et cela est normal. Je ne suis pas d'accord lorsque l'on préempte très cher. Après, nous attendons l'argent pour rénover notre parc social qui est dans un état lamentable à plusieurs endroits du 5e arrondissement. Je suis allée inaugurer avec Monsieur Yann Brossat une très belle réhabilitation qui était rue Gracieuse où cela a été préempté pour pas très cher. À Val-de-Grâce, pardon. Là, la question est simple.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Je n'étais pas là, donc forcément que c'était mieux.

**Mme Florence BERTHOUT** : Non, parce qu'il y avait tout Paris Habitat qui était là. Nous passons au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

## XXX – VŒU RELATIF À LA LUTTE CONTRE L'IMPLANTATION DE DARK STORES.

**M. Benjamin ISARE :** Je pense que ce vœu fera plus l'unanimité. Je vous lis rapidement les considérants. Considérant la nécessité de réguler voire d'interdire dans certains quartiers les entrepôts fantômes, aussi appelés quick stores ou dark stores, considérant l'attente forte des Parisiennes et des Parisiens en matière de diversité commerciale et de protection de nos spécificités en termes de commerce de proximité qualitatif, considérant la position du gouvernement qui vise à mettre fin au flou sur les dark stores et dark kitchen, ces locaux dédiés à la préparation de livraison, en confortant le pouvoir de régulation des maires, considérant le renforcement du pouvoir dévolu aux collectivités locales pour réguler et interdire ces entrepôts, considérant les nuisances liées au flux et aux horaires d'utilisation de ces entrepôts pour les riverains, considérant les ruptures dans le tissu commercial d'une rue, du fait de ces commerces vides, non ouverts au public, et sans pas de porte, considérant le règlement en vigueur du PLU de la Ville de Paris qui stipule que la catégorie entrepôt est consacrée aux locaux d'entreposage et de reconditionnement de produits ou de matériaux.

Enfin, considérant que les activités industrielles, artisanales et commerciales sont assimilées à cette catégorie d'entrepôts lorsque leur surface d'entreposage est supérieure à 1/3, et cela est un paramètre important, de la surface totale des locaux. Le conseil du 5e demande à ce que la Maire de Paris s'engage à associer pleinement les mairies d'arrondissement aux autorisations d'urbanisme relatives à l'installation de ces dark stores.

**Mme Florence BERTHOUT** : Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

**M. Philippe BOUCHET :** Lorsque nous regardons les chiffres, nous parlons d'environ 105 dark stores qui se seraient ouverts à Paris ou proche banlieue, en période Covid, sans déclaration, de façon en principe illégale. Sur le 5e, un ou deux établissements étaient annoncés. Je suis allé voir le même établissement installé dans le 13e avec mon collègue du 13e, Habib Shoukry, et nous avons pu voir comment cela fonctionnait. Malgré tous les efforts réalisés, nous réalisons que les périodes de pointe d'utilisation, sont sur la fin de matinée, et surtout, entre 20 heures et 23 heures. Il s'agit d'un moment où les livreurs rentrent et sortent, où la direction n'est plus là. Pour vous donner un ordre d'idées, sur ce dark store en particulier qui fait à peu près 100 m² de stockage, ce qui n'est pas énorme, qui se situe dans le 13e arrondissement, près de Glacière, pour un stockage qui a à peu près la taille de cette pièce, donc il y a, devant, en attente, 30 vélos. Ce sont des vélos électriques et des scooters électriques, donc il y a un effort, mais cela est très compliqué. Les riverains qui ont des fenêtres qui donnent sur ce côté, voire des petits balcons, ne peuvent pas les utiliser. Il y a du bruit. Quelle que soit la bonne volonté des personnes qui essayent de le faire, il y a des allers-retours, donc il y a une nuisance importante.

Il y a aussi une réduction de la valeur des appartements. Il s'agit d'un grand complexe qui a deux entrées. Les appartements qui donnent de l'autre côté, sur une rue qui est restée calme ont vu leur valeur maintenue par rapport à une perte de 10 % sur le côté de la rue où se trouve le dark store. Il y a donc un impact très fort pour les riverains. Des études de l'APUR montrent que les commerçants et les commerces de proximité sont très importants pour le lien social. Il y a là quelque chose de très important que les dark stores vont abîmer, car ce qu'ils vont vendre sont des revenus qui vont être pris à des commerces ou des petites épiceries de quartier. Sur ces sujets-là, je me joins au vœu de notre collègue, Benjamin Isare.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je me félicite que la Ville, sans aucune espèce d'équivoque, se soit prononcée défavorablement...

**Mme Florence BERTHOUT :** Décrivez votre considérant...

*Intervention inaudible*

**Mme Florence BERTHOUT :** « Volontariste ». Je suis d'accord.

**M. Benjamin ISARE :** Dans les considérants, un point me paraît important, car nous savons avec quelle rapidité les plates-formes, entreprises ou autres, arrivent à contourner des règlements, dans le PLU, est considéré comme un entrepôt une surface commerciale pour laquelle la surface d'entreposage est supérieure à 1/3. Nous devrons être vigilants. Nous avons assez peu ce problème dans le 5e. Mais dans des arrondissements où nous pouvons avoir de très grandes surfaces, si 1/3 est dévolu à cela, cela peut passer entre les mailles du filet.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je propose que nous rajoutions cela dans le 3e bloc, pour que nous montrions que le gouvernement et la Ville ont fait une action de concert.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Je note une contradiction entre le titre du vœu où vous demandez un avis contraignant des maires et la requête qui dit « de s'engager à associer pleinement les maires d'arrondissement aux autorisations d'urbanisme ».

**Mme Florence BERTHOUT** : Pourquoi ? Que voudriez-vous mettre dans le titre ?

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY :** C'est l'avis consultatif comme cela et pour tous les PLU.

**Mme Florence BERTHOUT** : Avis des maires d'arrondissement. Cela ne peut pas, au regard de la loi. Il faut être raccord, « avis des maires ». Et nous rajoutons « la Ville, action résolue » dans le troisième considérant. Est-ce que c'est bon ?

**Mme Marine ROSSET** : Vous avez parlé d'un dark stores dans le 13e. Et dans le 5e, avez-vous connaissance, rue Gay Lussac, j'en ai un en-tête, est-ce qu'il y en a plusieurs ?

**M. Philippe BOUCHET** : Pour l'instant, c'est celui que nous avons identifié que nous retrouvons sur un certain nombre de cartes et c'est la même entreprise qui opère dans le 13e arrondissement. Nous avons entendu parler de la possibilité qu'un autre lieu soit en cours d'être investi, sans confirmation, mais cela peut se faire très vite.

**Mme Florence BERTHOUT** : J'ai vu le syndic de copropriété à plusieurs reprises. J'ai écrit au syndic de copropriété, mais dans un exercice partagé, c'est-à-dire en jeux de rôle, sur le mode « j'ai appris que » et je voulais vous informer que nous avions un projet d'aménagement et de végétalisation à cet endroit, sous-entendu, nous ne pouvons pas mettre des vélos, etc. Et deuxièmement, que le carrefour à côté est signalé comme un carrefour extrêmement dangereux, et donc que nous ne pouvons pas faire une telle activité. C'était les moyens du bord dont je disposais avant que le gouvernement ne réagisse et même que la Ville ne puisse réagir. C'était avant l'été. Nous avons fait ce que nous pouvions en disant qu'il y avait des aménagements et des dangerosités.

Je mets aux voix ce vœu. Avis favorable, modulo l'ajout que nous avons indiqué, je vous en remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

## XXXI – VŒU RELATIF À L'ACCUEIL D'ANIMAUX DOMESTIQUES AU SEIN DES LOCAUX DE LA MAIRIE DU 5E ARRONDISSEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DE BIEN-ÊTRE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je vais défendre un vœu qui peut vous paraître anecdotique, mais qui me tient beaucoup à cœur, qui concerne l'accueil d'animaux domestiques au sein des locaux de la mairie. J'ai mis volontairement du 5e arrondissement, car je ne peux pas me prononcer pour les autres mairies. Vous savez que nous avons l'interdiction d'accueillir les animaux.

Ce n'est pas faux, car je rappelle que les couteliers, comme chacun le sait, les couteliers avaient chacun leur chien pour tenir chaud, mais nous allons nous amener quelque chose qui va vous tenir chaud, le conseil se termine, mais ce sera pour ce soir. Il y a des études, car nous considérons toujours cette question de manière un peu anecdotique, et grâce à l'adjointe au maire extrêmement volontariste sur le sujet, qui a beaucoup fait en termes d'accords salariaux avec les syndicats et qui a beaucoup fait sur ce terrain, à Suresnes, pour ne pas la citer, elle m'a mis entre les mains des études scientifiques très sérieuses, qui ont montré les résultats bénéfiques de la présence d'un animal sur la santé, et notamment, et pas que, sur les maladies cardiovasculaires. À côté de cela, adossées à cela, vous avez des études d'opinion très sérieuses qui montrent que la présence d'un chien au bureau améliore l'équilibre vie professionnelle et vie privée.

**Mme Nazan EROL** : Je voulais dire, chère Marine, qu'il faut remercier aussi le personnel qui était présent en mairie à 21 heures, et nous étions à peine deux ou trois, à ramasser les couvertures. Nous en avons ramassé plus de 450 avec juste deux personnes.

**Mme Florence BERTHOUT** : Et il y a aussi des psychiatres, dont des personnes très réputées, qui ont fait des études sur les facteurs d'apaisement et de stimulation, et en particulier, la présence d'un animal de compagnie pacifie aussi les relations au travail, et peut-être au conseil d'arrondissement. Peut-être qu'il faudrait venir avec notre chien ou notre chat.

Il me paraîtrait important d'autoriser les agents qui ne sont pas en contact avec le public, je le précise, à venir travailler accompagnés de leur animal domestique, dans le respect de conditions restrictives qui sont mentionnées réglementairement. Nous avons bien mis la pièce jointe, que vous avez, car tout cela a été défini. J'ai un principe, quand il y a des personnes qui font des choses très intelligentes, je m'en inspire et je fais du copier-coller. L'adjointe a mis des mois à mettre cela sur pied. Cela fonctionne bien. L'idée, si, par exemple, vous travaillez avec un collègue et que ce collègue a peur de l'animal de compagnie, vous ne pourrez pas venir avec lui. C'est modulo deux choses. Vous ne devez pas être en relation avec le public et votre voisin, ou votre voisine, doit être d'accord.

Je propose de faire modestement avancer la question. Cela serait pas mal. Voilà. Je vous propose de voter.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY :** Je rends hommage au travail réalisé, à toutes les études, à tout ce que vous avez dit à l'instant. Mais il y a la question des allergies.

**Mme Florence BERTHOUT** : C'est pour cela que vous avez un règlement très sérieux. Et vous ne pouvez pas venir s'il y a des allergies.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY :** Peut-être que des personnes sont allergiques, et vont le découvrir. Je trouve que cela complique les choses.

**Mme Florence BERTHOUT** : Ce n'est pas compliqué. Si vous lisez le règlement, Suresnes a mis cela en place. J'ai reçu les délégués syndicaux de Suresnes pour parler de tout ce que vous évoquez. À la limite, vous avez quatre personnes…

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY :** Si je venais avec mon rat sur l'épaule ?

**Mme Florence BERTHOUT :** Bonne remarque. Là, vous cherchez. Cela dépend d'où il vient. Typiquement, un rat, vous ne pouvez pas venir avec votre rat si vous ne l'avez pas déclaré. Nous travaillons là-dessus. Il ne s'agit pas de venir, d'être administré, et de venir avec son chien ou son chat. Il s'agit du travail. Mais si vous partagez le bureau avec Marine Rosset, ou si vous tenez votre permanence, la théorie, c'est que ce n'est pas possible.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Si un agent change de poste ?

**Mme Florence BERTHOUT :** Il doit redemander l'autorisation. Il était dans cette pièce et il change, donc il faut l'autorisation du collègue, cela est indispensable, mais vous n'avez pas le droit lorsque vous êtes en relation avec le public. Il ne s'agit pas de 50 personnes.

**M. Alexandre BARRAT** : Je voulais faire une proposition complémentaire, encore plus modeste en termes d'impact, qui serait la proposition d'autoriser les familles à amener leur animal domestique lors des cérémonies de mariage. Pour avoir célébré une soixantaine de mariages environ, de mémoire, trois familles m'ont demandé de venir avec leur chien. Cela fait 5 % de l'échantillon. J'avais dû expliquer que cela était interdit, sauf chien d'aveugle, et cela avait généré des frustrations. Je crois comprendre que pour ces familles, et notamment s'il s'agit du chien des mariés, le chien fait partie de la famille.

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous n'avons pas le droit, raison pour laquelle j'ai proposé cela, mais nous l'avons abandonné au moment du Covid, il y avait un panier en plastique pour pouvoir nettoyer, avec de l'eau qui était changée deux fois par jour pour pouvoir laisser son chien à l'accueil.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** : Pourquoi vous ne le faites plus ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Nous devons le faire, mais vous n'imaginez pas comme cela est compliqué.

**M. Alexandre BARRAT :** Cela m'aurait semblé cohérent, si nous admettons sur base permanente des chiens dans la mairie, de tolérer les chiens des familles en cas de mariage. Bien sûr, sous la responsabilité et la surveillance desdites familles.

**Mme Florence BERTHOUT** : Cela est un autre.

**Alexandre BARRAT** : J'aurais proposé volontiers un tiret supplémentaire par amendement.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je ne peux pas le faire, car il n'est pas cohérent avec le sujet du personnel. Mais dépose un peu, car j'y suis favorable, à titre personnel. Mais il s'agit d'un tout autre mode opératoire. Là, ce n'est pas le droit du travail, il s'agit de l'accueil, et j'y suis favorable.

**M. Philippe BOUCHET :** Je voulais faire un témoignage et j'avais une question. Sur la Journée du chien au travail, ce n'est pas une journée où le chien va travailler, mais il s'agit d'apporter son chien sur son lieu de travail. L'idée, dans une entreprise, c'est que, pendant une journée, les personnes viennent avec leurs animaux. J'ai eu l'occasion de le vivre et cela fonctionne très bien. Cela montre qu'il y a quelque chose dans les relations entre les hommes et leurs animaux préférés, qui est importante.

**Mme Florence BERTHOUT** : C'est le 24 juin, la Journée du chien au travail.

**M. Philippe BOUCHET** : Peut-être qu'il peut être intéressant de le faire. Cela se passe bien, quand il s'agit d'une journée. Ce n'est pas compliqué mais le pérenniser est un peu plus compliqué.

Vous disiez que la proposition d'accord avait été faite et discutée. Ma question, les agents étant des agents de la mairie de Paris, est-ce qu'il n'y a pas un besoin de consulter le CHSCT, d'avoir une discussion avec les partenaires sociaux ? Comment cela passe-t-il ? La mairie peut-elle autoriser ? Devons-nous demander à ce que la mairie engage les discussions avec les partenaires sociaux sur le sujet ? Il s'agit d'une question formelle, mais quelle est la forme ? Ne faut-il pas ajuster en disant que nous demandons à la mairie « d'engager des discussions avec les partenaires sociaux » ?

**Mme Florence BERTHOUT** : Si la Ville nous dit non... Mais après, ce sera la 2e étape, il faudra réengager.

Nous votons. Avis favorable ? Je vous remercie.

## XXXII – VŒU RELATIF AUX TRAVAUX PRÉVUS À L'ANCIENNE ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

**M. Laurent AUDOUIN** : Merci, Madame la Maire, vous n'êtes pas sans savoir que se préparent sur la montagne Sainte-Geneviève, dans l'ancienne École polytechnique, des travaux d'importance, avec la création d'un amphithéâtre et plusieurs locaux en souterrain. Or cette opération qui intéresse un bien public, va être entièrement dévolue à la société LVMH.

Il me semble que cette opération pose plusieurs questions. D'abord, la question écologique, nous allons avoir un abattage de trois arbres très anciens dans la « Boîte à claques », qui ont un très beau développement, et en compensation, entre guillemets, nous aurions une rénovation du jardin, sauf que c'est déjà un jardin, simplement, il sera peut-être replanté. Bref, nous n'allons pas créer de la biodiversité, mais en détruire et nous savons bien aujourd'hui que les arbres très anciens se remplacent très difficilement.

Sur le plan financier et juridique, d'autre part, non seulement le permis de construire a été complètement cédé à LVMH, mais même la maîtrise d'ouvrage. Nous avons une grande entreprise qui intervient directement sur le patrimoine de l'État, dans un but qui n'est pas complètement cerné. Certes, ceci est présenté comme un mécénat, mais cela pose aussi la question du financement. Comme vous le savez, tout mécénat est exigible à une réduction d'impôt, et il est possible que LVMH crée à grands frais un lieu de prestige tout en faisant payer en partie par nos impôts. Lors de l'enquête publique, le transfert intégral du permis de construire et de la maîtrise d'ouvrage n'avait pas été mentionné.

Enfin, et je pense que nous avons un problème politique qui nous renvoie plus généralement à la place que prennent les grandes entreprises aujourd'hui dans les grandes administrations. Nous avons eu l'exemple de Total qui a tenté de s'implanter dans le campus de Polytechnique et il a fallu une mobilisation considérable pour faire échec à ce projet. Aujourd'hui, LVMH tente également de tisser des liens très particuliers avec cette école prestigieuse qui forme les grands corps de l'État. Certes, cela n'a rien d'illégal, mais cela peut a minima nous interroger, puisque beaucoup d'argent est en jeu. Quelle proximité créons-nous ? Il serait temps de sanctuariser, si je peux dire, l'indépendance des grands commis de l'État et aussi des grandes écoles et des lieux de recherche. LVMH parle du « luxe durable ». Je vous laisse réfléchir à cette magnifique notion. Je pense que l'École Polytechnique a mieux à faire que d'envoyer ses meilleurs éléments travailler sur le luxe durable. Nous sommes à la limite de l'oxymore.

En conséquence et au vu de ces considérants, je vous propose de demander à la Mairie de Paris, de réaliser un audit juridique pour s'assurer de la légalité de la procédure, de prendre dans cette attente un arrêté préventif d'interruption des travaux, de demander à LVMH de revoir son projet et d'apporter un soutien symbolique aux étudiants de l'école dans leur opposition à l'implantation de LVMH sur le campus de Saclay.

**Mme Florence BERTHOUT** : Y a-t-il des prises de parole ?

**M. Alexandre BARRAT :** Je suis plutôt d'accord avec l'esprit de votre vœu et les demandes, mais j'ai une petite question sur un considérant, celui où vous dites que les étudiants de Polytechnique font le même raisonnement à propos du projet d'implantation d'un centre de recherche de LVMH au voisinage immédiat du site actuel de Palaiseau et s'y opposent pour la même raison. Pouvez-vous nous en dire plus sur la façon dont ils se sont opposés ?

**M. Laurent AUDOUIN** : Il y a une tribune dans la presse, à ce sujet, il y a également une pétition d'anciens étudiants. Il s'agit des promotions 17,18 et 19 qui sont mobilisées, je ne sais pas ce qu'il en est des étudiants actuellement sur l'école, mais j'ai vu cette liste de signatures de cette promotion. Le considérant faisait référence au point précédent, c'est-à-dire qu'un financement d'une telle ampleur peut difficilement être vu autrement qu'un acte intéressé et doit être décrypté en une volonté de tisser des liens particuliers entre une entreprise et un lieu de formation des futurs commis de l'État. Et les étudiants font également ce raisonnement. Vous intervenez au sein même de l'école, vous financez généreusement des équipements, vous avez un accès privilégié à ces futurs cadres. Il s'agit d'une tactique tout à fait établie.

**Mme Nazan EROL :** Nous sommes en train de parler de l'élite de la France. Ils peuvent avoir toutes les tactiques du monde, vous avez quand même des personnes qui sont censées avoir fait deux années de prépa. Si une entreprise fait cela, nous parlons de l'élite. En gros, vous dites que pour l'entreprise, il s'agit d'une tactique. Mais l'élite n'est-elle pas assez élite pour s'en rendre compte ? Nous sommes en train de parler des meilleurs élèves de la France, qui ont fait deux années de prépa.

**Mme Anne BIRABEN** : Je me permets d'intervenir. Cette tribune est parue, de mémoire, le 8 septembre dans Le Monde. Elle commence de cette manière : « Nous, Polytechniciennes et Polytechniciens nous opposons… ». Ce qui s'est passé pour Total, c'est que Total Énergie avait la volonté de s'implanter à l'intérieur du site, c'est-à-dire dans le campus. Mais le campus n'est pas fait pour cela. Il reste un campus et il reste à vocation universitaire. Pour autant, les polytechniciens et les polytechniciennes n'avaient pas dans l'idée de ne pas travailler avec Total Énergie. Mais Total Énergie s'est implanté un peu plus loin, c'est-à-dire sur le plateau, mais pas dans l'emprise prévue pour l'école, pour le campus, pour les étudiants. Ce sont deux choses différentes.

Pour LVMH, il s'agit de la même chose. L'idée, c'est de ne pas implanter LVMH au sein du campus. Ce n'est pas évident, car il semblerait que peut-être que le CA de l'École Polytechnique, je n'ai pas l'information recoupée, mais aurait peut-être cédé une partie de son campus pour cela. Or, l'idée devrait être exactement la même que pour l'implantation de Total, c'est-à-dire que l'implantation de LVMH pourrait se faire, mais en dehors des limites du campus réservé aux étudiants.

D'autre part, je suis assez en phase avec ce vœu, et il y a deux choses que vous n'avez pas dites, mais si vous ne voulez pas m'écouter, vous ne m'écoutez pas. La création de cet amphi est un double emploi, puisqu'à 12 m, peut-être 15 m, dans l'ancienne École polytechnique, qui est aujourd'hui le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il y a un amphi qui s'appelle l'amphi Poincaré, qui est à 12 m, 15 m, pas plus. C'est à moins de 20 m de la Boîte à claques. Cet amphi a 350 places et il est sous-utilisé. Ne pouvons-nous pas imaginer plutôt une rénovation de l'amphi Raymond Poincaré, qui pourrait être partagé avec le ministère ? Aujourd'hui, nous avons envie de mutualiser les moyens et donc, en conséquence, cela me semble un peu double emploi de faire un nouvel amphithéâtre avec 400 places.

Je ne sais pas si vous avez bien regardé le projet, mais je l'ai appris lors de la réunion publique qui a lieu en mairie en novembre 2021, ce qui est aujourd'hui le jardin serait remplacé par une verrière. Or, nous savons combien une verrière est énergivore. Qui dit beaucoup de clim, dit beaucoup de chauffage. Cela va à l'encontre d'une sobriété énergétique dont nous parlions tout à l'heure et sur laquelle nous étions d'accord. Voilà des points qu'il me semble intéressant à soulever. Je vais plus loin dans votre vœu par ces deux points supplémentaires qui me semblent utiles à connaître. Nous voterons votre vœu.

**M. Laurent AUDOUIN** : Nous aurions pu mettre un considérant, mais vous le votez, donc nous pouvons partir là-dessus. Je voulais dire, Madame Erol, si le raisonnement que j'ai développé tout à l'heure et qui est accessoire par rapport à l'objet global de cette affaire, vous ennuie, lisez tout simplement la tribune des étudiants de Polytechnique. Vous verrez que ces personnes font une analyse critique de la situation, ne disent pas qu'ils veulent la mort de toutes les grandes entreprises, mais ils voient bien la problématique qui existe lorsque nous avons une entreprise qui rentre littéralement dans un lieu de formation.

**Mme Nazan EROL** : Voilà pourquoi cela ne nous concerne pas. Nous sommes dans le 5e arrondissement, donc nous allons nous focaliser sur le 5e arrondissement. Je voudrais que l'on respecte ces personnes de Polytechniques qui sont amenées à diriger d'autres sociétés que celles que vous avez citées.

**M. Pierre CASANOVA** : Je suis favorable à toute forme de soupçon, à condition que cela ne soit pas unilatéral. Soupçonner le caractère intéressé, par principe, du mécénat, ou des constructions de LVMH, le seul problème qu'il y a avec vos soupçons, Monsieur Audouin, c'est que lorsqu'il s'agit des chefs d'entreprise, c'est toujours dans un sens, c'est toujours intéressé et mal. Vous ne dites pas dans votre vœu que le président de LVMH a 76 ans, et c'est un ancien de Polytechnique, et comme beaucoup de personnes d'un certain âge, qu'il peut regarder en arrière et se demander ce qu'il peut faire pour l'école à qui il doit sa réussite. Cela vous paraît impossible.

Moi qui ne suis pas soupçonneux, je lui donne le bénéfice du doute. S'il veut faire comme nous avons fait dans ma propre école ou un chef d'entreprise est venu et où il a financé une bibliothèque, à Sciences Po, et la

bibliothèque porte son nom et cela lui fait plaisir, est-ce que je vais voir là-dedans une tentative d'attirer les futurs commis de la nation, de la République ? Je ne crois pas au complot. Je ne suis pas complotiste. Il est possible que les entreprises, comme les entreprises privées, donnent pour donner. Je crois que cela est une possibilité. Pour vous, les entreprises ne cherchent qu'une chose, s'enrichir et accaparer des biens. Un ancien de Polytechnique peut se tourner vers son ancienne école, plutôt que d'aller donner dans des pays étrangers. Il pourrait aller à Harvard, Oxford, Cambridge. Il veut donner à un établissement français, je pars du principe que cela se regarde.

Ce qui rend impossible pour moi de voter pour votre vœu, ce n'est pas le fond du dossier, mais le ton général de suspicion systématique au monde de l'entreprise. Permettez-moi de vous dire que c'est la gauche d'il y a 50 ans. C'est fini. La gauche moderne aujourd'hui pense que dans les entreprises comme dans les administrations, dans le public comme dans le privé, il y a des gens à qui on parle et des gens à qui nous parlons moins. L'esprit de système a entraîné en France la disparition de la gauche et c'est ce qui entraîne aujourd'hui la disparition de la droite. Lorsque nous sommes un esprit sectaire et borné et que nous considérons que, dans la population, il y a des personnes qui ne sont pas fréquentables, par définition, et que LVMH, c'est le grand capital, je m'opposerai toujours à ces discours, donc je voterai contre vœu.

**Mme Florence BERTHOUT** : Merci. J'avoue ne pas comprendre l'objet du vœu, donc je ne vais pas le voter. Sur le plan technique, je ne dis pas que c'est faux, il y a des choses que je n'ai pas eu le temps de vérifier. Par exemple, est-ce que ce lieu va-t-il bien être propriété ? Car vous dites « appartenant à l'École Polytechnique ».

**M. Laurent AUDOUIN** : C'est appartenant à l'ancienne École Polytechnique.

**Mme Florence BERTHOUT** : Pardon, mais cela n'est pas clair. La construction d'un centre de conférences… Le centre de conférence ne va pas appartenir à l'École Polytechnique.

**M. Laurent AUDOUIN** : Dans les murs de l'ancienne École Polytechnique.

**Mme Florence BERTHOUT** : Alors il faut le corriger. Par ailleurs, sur l'espace, il faut le vérifier précisément. Sur les plans que nous avons montrés, il s'agissait de réaménager et non de détruire. J'ai eu les plans entre les mains. J'ai besoin de vérifier. Il y a deux choses que j'ai besoin de vérifier, outre le fait que des sujets me posent problème sur la manière dont vous abordez les choses. Je suis défavorable à la climatisation. Je l'ai toujours dit. Je refuse obstinément à ce que, dans la mairie, même dans les endroits qui sont très chauds, nous mettions la climatisation. Et il m'a été demandé de la mettre. Je considère comme une hérésie que nous puissions aménager aujourd'hui d'immenses serres, même si ce n'ont pas les serres d'il y a 10 ans, car je rappelle que le verre n'est pas le même. J'en ai fait l'expérimentation chez moi, à la campagne, avec 40° à l'ombre, j'ai fait le test d'une fenêtre que j'ai mise aux normes climatiques pour voir ce que cela donnait, je peux vous dire qu'il n'y avait pas 1° de plus derrière. Je ne suis pas technicienne, mais vous avez du verre particulier et entre deux couches de verre, nous mettons du gaz, du vide avec du gaz. Nous avons aménagé quelque chose où il y a 0°. Je l'ai vécu.

Lorsque nous aménageons avec les dernières générations d'ouvrants, ce n'est pas la même chose. En plus, je suis d'accord. Là, nous sommes dans le cadre d'une opération qui n'est pas chez nous. Je ne vois pas ce que vous attendez de ce vœu. Je suis toujours très gênée que nous allions faire des vœux qui ne nous concernent pas. J'ai un problème de compétences. Ni de près ni de loin un conseil d'arrondissement n'a à donner son mot sur le fléchage. Vous pouvez donner votre avis, mais je considère que nous sommes totalement hors du champ d'intervention d'un conseil d'arrondissement. Qu'in situ, que nous donnions notre avis, pourquoi pas, mais je ne suis pas sûre, il ne m'est pas apparu au cours de nos nombreux échanges sur ce sujet que la Ville, et en l'espèce, la direction de l'urbanisme, et en l'espèce Monsieur le Premier adjoint, émettait un avis négatif sur ce projet. Je parle du projet et non pas du reste, du déménagement.

Je ne voterai pas ce vœu. Il y a des parties que je ne maîtrise pas. Notamment sur les espaces verts, qui est un point que vous soutenez qui me paraît très important et parce que je considère qu'une partie du vœu ne nous concerne pas. Encore une fois, dans la démocratie, chacun fait ce qu'il veut.

**M. Laurent AUDOUIN** : Je voudrais essayer de vous répondre en quelques mots, très simplement. J'ai, si vous souhaitez la regarder, une image satellite de la Boîte à claques, actuelle, où il y a quatre arbres à développements majeurs qui sont remplacés par une serre de grande dimension.

Ensuite, tout ou partie, je ne le sais pas, de la cour, est elle-même éventrée pour la mise en place de l'amphi et ensuite, nous allons restaurer après des travaux qui sont absolument énormes, un espace vert, là où c'est déjà un espace vert. Habituellement, on adore mettre des arbres au maximum et c'est tout vert. Pour l'instant, il y en a un petit que l'on voit sur les photos et là, il disparaît également.

Par contre, il y a une opération comptable qui est de dire que ce jardin va devenir un EVP, mais en pratique, l'espace existait déjà. Je souhaite souligner le fait, et je suis d'accord avec Madame Biraben, un souci de sobriété se pose, nous allons faire des travaux monstrueux. Le bilan carbone de l'opération, avant que nous l'ayons économisé en éteignant la lumière dans la mairie, il va se passer quelques siècles, voire même quelques milliers d'années. Il y a une question de cohérence qui se pose à nous.

La mairie est-elle fondée à agir ? Sur le soutien symbolique, s'il n'y a que cela qui vous pose un problème, nous pourrions le retirer, mais sur l'autorisation de travaux, la mairie a quelque chose à dire. Les travaux se passent dans le 5e arrondissement et c'est la Mairie de Paris qui délivre les autorisations de travaux.

**Mme Florence BERTHOUT** : Je propose que nous demandions à l'opérateur de venir s'expliquer et de répondre aux questions, assez rapidement, à un conseil de quartier.

Nous mettons aux voix. Avis favorables sur le vœu de Monsieur Audouin ? Avis défavorables. Je retiens l'idée, Monsieur Audouin, de demander à venir répondre aux questions qui sont des questions tout à fait légitimes. Je vous souhaite une très agréable soirée.

Le vœu est rejeté à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14
Pour : 6 (Mmes LEMARDELEY, ROSSET, BIRABEN, MM. AUDOUIN, BOUCHET et BARRAT)
Contre : 7 (Mmes BERTHOUT, GABADOU, HOOGSTOËL, HACKE, MM. CASANOVA, ISARE et CIVEL)
Abstention : 1 (Mme EROL)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.**

La Secrétaire de séance

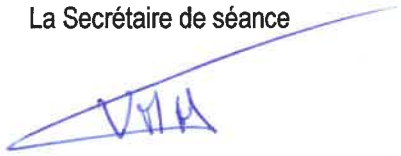

Violaine HACKE

La Maire du 5e arrondissement

Florence BERTHOUT